

# L'ILLUSTRATION.

## JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.  
 Prix de chaque N° 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 167. VOL. VII. — SAMEDI 9 MAI 1846.  
 Bureaux, rue Richelieu, 60.

Ab. pour les Dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.  
 Ab. pour l'Étranger. — 40 — 20 — 40.

### SOMMAIRE.

**Histoire de la semaine.** — **Réception d'Ibrahim-Pacha aux Tuileries.** — **Courrier de Paris.** *Vue de l'entrée de l'hippodrome; Course de chars conduits par des amazones. — Cercle des Carabliers de Paris.* *Ascensions campagnies de l'arquebuse. Vue du cercle à La Chapelle-Saint-Denis, Salle du tir; les cubes et la marqueur; Louis XIII tirant l'arquebuse, vintail de l'hôtel de l'Arquebuse, à Troyes. — Séance annuelle des cinq Académies. — Beaux-Arts. Salon de 1846.*

66 article. *Le droit de visite; Course de tauraux à Séville; Ecole maure à Alger; Bords de l'Hogly (Bengale); L'arcadia, le chien et le perroquet; Le peintre classique; Les petits déjeuner de Marly. — Les chers d'œuvre d'un fou. Nouvelle. — Les races de chevaux en France (2e article). — Cheval du Mellerault; Cheval du Moulhan. Cheval alsacien; Cheval ardennais; Cheval d'Auvergne; Cheval tarbe. Académie des Sciences. Compte rendu du 1er trimestre de 1846. — Annonces. — Eboulement d'une maison rue Saint-Nicolas-d'Antin. Vue du sinistre. — Rébus.*

### Histoire de la Semaine.

La semaine dernière s'est terminée par des fêtes, des réceptions et des décorations.

Une foule plus nombreuse que d'ordinaire s'est portée le 1<sup>er</sup> mai à la réception du roi aux Tuileries. La chambre des députés notamment comptait dans ses rangs et de ses membres qui n'avait jamais encore monté les degrés du grand escalier, mais



[Réception d'Ibrahim-Pacha aux Tuileries.]

qui, cette fois, et presque au lendemain d'une tentative contre la vie du roi, n'avait pas voulu déclinier la désignation que le sort avait faite de lui pour la grande députation.

Ibrahim-Pacha s'y trouvait également, mais ce n'était pas, nous l'avons déjà dit, le début de S. A. égyptienne aux Tuileries. Déjà il avait été présenté et reçu avec un imposant cérémonial; le 1<sup>er</sup> mai il y venait en quelque sorte comme un habitué, pour assister à la présentation des autres, et pour se faire nommer les corps qui se succédaient et les célébrités politiques qui marchaient à leur tête. Le temps du fils du vice-roi est fort rempli. Il a visité l'Hôtel-des-Invalides, l'E-

cole militaire, le Palais de Justice et plusieurs autres grands établissements; mais comme si ce n'était assez encore, et comme si les journées avaient pour lui plus de vingt-quatre heures, plusieurs journaux l'ont comblé en il n'avait point été, et ont rendu compte de visites qu'il n'avait pas faites.

Ibrahim-Pacha, du reste, ceci est officiel, n'a pas été oublié dans les promotions du 1<sup>er</sup> mai. Il a été nommé grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur. La liste des décorations et des promotions a été nombreuse. A en croire le mot d'un de nos ministres, toutes les ambitions n'ont cependant pas été satisfaites. On disait à M. de Salvandy: « Tout le

monde a la croix de la Légion d'honneur. — « Il n'y a que le contraire qui puisse être vrai, a répondu le ministre, car tout le monde la demande. »

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — La chambre des députés a réglé la semaine dernière son ordre du jour. Elle y a admis une quantité de projets de chemins de fer, et elle en a rayé et les papuellets transatlantiques et le projet sur la taxe des lettres. On dit à sa décharge qu'elle n'a pas voulu, en votant cette année une réforme postale, compromettre le succès de la réduction de l'impôt du sel, et qu'elle se bornera, quant à présent, en votant le budget, à supprimer le décime rural et à

abaisser à 2 pour cent le droit sur les envois d'argent.

Nous espérons bien que cet ajournement sera le dernier. L'exemple de ce qui se passe en Angleterre fait regretter l'état des choses chez nous. Le relevé annuel publié par l'administration des postes anglaises démontre que le nouveau système de la taxe des lettres a fait, dans le courant de l'année 1845, des progrès plus grands encore que pendant l'année précédente. Il a été délivré dans le royaume uni, pendant l'année 1845, 271 millions et demi de lettres, 50 millions de plus qu'en 1844. Le revenu brut, qui s'est élevé, en 1845, à une douzième partie, au-dessus de 200,000 l. celui de 1844; ce que nous attribuent, pour le trésor, les quatre cinquièmes de ce que produisait l'ancien système. Le revenu net a dépassé de 56,000 livres celui de 1844, et le nombre des lettres expédiées dans le district de Londres s'est tellement accru, que leur produit dépasse de beaucoup celui que donnait cette même catégorie avant la réduction. Le relevé des lettres expédiées dans le courant de janvier 1846, dans tout le royaume uni, indique pour l'année entière une proportion de 505 millions. C'est quatre fois le plus que ce qui circulait dans toute l'Angleterre avant la réforme postale. Les envois d'argent sont traités fois plus considérables.

Les séances ont été consacrées à poursuivre la discussion du projet de loi sur la ligne de Caen et sur celle de Rennes, embranchée sur les deux chemins de Versailles, et à discuter le projet relatif au chemin de Dijon à Mulhouse. Ces lignes ont été votées. Les questions de tracé ont amené des luttes ardentes, et les provinces, les arrondissements se sont escrimés les uns contre les autres. Un des députés qui s'élevaient, dans cette mêlée, le plus activement démenés pour leur cher clocher, n'ayant pu obtenir la satisfaction locale qu'il avait poursuivie, s'en est vengé contre certains de ses collègues par la distribution des articles additionnels suivants à l'adresse de certains représentants qui ambitionnent de siéger en même temps au Palais-Bourbon et dans le plus grand nombre possible de conseils d'administration. Voici la proposition de M. Desmousseaux de Givré :

« Art. 7. Le traitement des directeurs ou administrateurs salariés des compagnies de chemins de fer ne pourra dépasser, pour chacun d'eux, le traitement d'un inspecteur général des ponts et chaussées.

« Les jetons de présence distribués aux administrateurs non salariés des compagnies de chemins de fer ne pourront dépasser en valeur les jetons de présence distribués aux membres de l'Institut.

« Art. 8. Nul ne pourra exercer les fonctions de directeur ou d'administrateur salarié dans plus d'une compagnie de chemin de fer.

« Art. 9. Tout député nommé directeur ou administrateur salarié d'une compagnie de chemin de fer sera soumis à la réélection. »

ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER. — En attendant la liste des accidents que les victimes accumulés de tant de lignes nouvelles pourront entraîner à la Bourse de Paris, voici le relevé que le bureau du commerce en Angleterre vient de publier sur les accidents arrivés sur les chemins de fer depuis leur établissement, en faisant la distinction des accidents dus à l'imprudence et des accidents évitables.

Du 7 août 1840 au 31 décembre 1841, c'est-à-dire en dix-sept mois, le nombre total des accidents arrivés sur les chemins de fer anglais, s'est élevé à 187. Il y a 91 personnes tuées et 206 blessées. Le rapport ne fait pas de distinction entre les accidents dus à l'imprudence des voyageurs et ceux qu'on peut regarder comme évitables. On sait seulement que pendant le même laps de temps, il n'y a que 29 accidents évitables, dont 11 morts et 51 blessés.

En 1842, il y a eu 180 accidents évitables, le nombre des tués est de 10 et celui des blessés de 15.

Pendant l'année dernière, il y en a eu 26 tués et 22 blessés par imprudence et 12 tués et 55 blessés parmi les employés des compagnies.

En résumant les trois catégories, on trouve, pour 1842, 154 accidents, 75 tués et 71 blessés.

Onze nouvelles lignes ont été ouvertes en 1842.

L'année 1845 a été plus satisfaisante que les années précédentes. Il n'y a eu que 3 accidents évitables par suite desquels 5 personnes ont été tuées et 5 ont été blessées. En outre, il y a eu 24 tués et 17 blessés par imprudence.

Dix nouvelles lignes, formant un parcours total de 151 kilomètres, ont été ouvertes pendant l'année 1845.

Le Board of Trade n'a pas publié de rapport en 1844, mais il vient d'en publier un qui comprend l'année 1844 et l'année 1845.

Pendant 1844, 10 individus ont été tués dont 6 voyageurs, et 74 dont 64 voyageurs ont été plus ou moins blessés par suite d'accidents évitables. 7 voyageurs ont été tués et 9 blessés par leur propre imprudence, 55 employés des compagnies ont été tués et 28 blessés dans des circonstances qui n'entraînent aucun danger pour le public; enfin 54 individus ont été tués et 17 ont été blessés sans danger pour les voyageurs, en contrevenant eux-mêmes à la consigne.

Pendant l'année 1845, 10 individus ont été tués dont 4 voyageurs et 101 dont 82 voyageurs ont été blessés par suite d'accidents évitables; 9 voyageurs ont été tués et 10 blessés par imprudence; 56 employés des compagnies ont été tués et 24 ont été blessés dans des circonstances qui n'entraînent aucun danger pour le public; et 43 personnes n'appartenant pas aux compagnies ont été tués et 9 ont été blessés en contrevenant elles-mêmes à la consigne, mais sans mettre les voyageurs en danger.

Il faut, pour établir une comparaison exacte entre les résultats des diverses années, tenir compte de la progression croissante du nombre des voyageurs qui parcourent les chemins de fer.

MISSION FRANÇAISE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD. — On a reçu une lettre écrite, de Chuquisaca, en Bolivie, sous la date du 29 septembre dernier, par M. de Castelnu qui poursuit un

voyage d'exploration à travers l'Amérique du Sud. On en lira avec intérêt l'extrait suivant :

« De Rio Janeiro, je me rendis à Ouro-Preto et là à Sabara, pour y examiner les mines d'or; puis à Goyaz, où je me décidai à suivre la rivière d'Aracaju, qui n'avait pas été explorée depuis cinquante ans, époque à laquelle les sauvages massacraient une expédition qui chercha à la descendre. Je fus plus heureux, et je découvris plusieurs nations, inconnues jusqu'ici, qui habitent ses bords et qui n'avaient jamais vu de blancs. Je parvins à délivrer des mains des *Chambosio* cinq Brésiliens qui les retenaient esclaves. J'arrivai ainsi au port de San-Juan (au Para), et je retournai par Rio Tocantins et le grand désert des *Caroires*. Je me rendis ensuite à Cuyaba; sur la route, je fus exposé aux attaques des sauvages *Cayapós*. Une excursion au nord me fit visiter les mines de diamants et reconnaître les sources du Paraguay et de l'Arinos. A Cuyaba, je m'embarquai sur la rivière du même nom, et la descendis jusqu'à sa jonction avec le Paraguay (par le San Lorenzo).

« Arrivé à la frontière septentrionale de la république du Paraguay, je fus arrêté au port Bourbon et je ne pus continuer mon voyage dans cette direction. Je fis alors des excursions dans le grand Chaco avec les sauvages de Guyeurus; puis je remontai le Paraguay jusqu'à Santa-Maria, en explorant les grands marais de *Varapues*, encore si peu connus. Je tournai le pays des Indiens *Borogos*, et je parvins à Mato-Grosso. J'en traitai ensuite en Bolivie, et après avoir traversé le pays des *Chiquitos*, je me reposai un mois à Santa-Cruz de la Sierra avant d'escalader les Andes et d'arriver à Chuquisaca. Je pars dans deux jours pour Cuzco par la route de Potosi, et je me rendrai à Lima par terre. Pendant deux ans nous avons été privés de pain. »

EXPÉDITION CONTRE L'ÎLE CAYONNE. — Le ministre de la marine vient de recevoir de M. le capitaine de vaisseau Bérard, commandant la corvette le *Rhin* et la station de la Nouvelle-Zélande, un rapport détaillé sur les parages qu'il a visités.

Parti à la recherche du capitaine, du chirurgien et des onze matelots du balancier français l'*Angéline*, le commandant Bérard acquiesce à la certitude qu'ils avaient été massacrés par les naturels de l'île Cayonne (Galleup).

Il rend compte dans les termes suivants de l'expédition qu'il a faite contre les indigènes de Galleup, pour venger la mort de nos malheureux compatriotes :

« Le 25 août, à trois heures et demie du matin, l'expédition partit. Elle était composée de la chaloupe où se trouvait M. Reynaud, lieutenant de vaisseau, chargé du détail, commandant l'expédition du grand canot, sous les ordres de M. Protet, lieutenant de vaisseau; de mon canot, commandé par M. de Villeneuve, lieutenant de vaisseau, et du canot-major avec M. Duprat, enseigne de vaisseau. M. Foley, élève de 1<sup>re</sup> classe, était en second dans la chaloupe. Il y avait en tout 92 hommes, dont 69 pour le débarquement et 25 pour la garde du canot et le service de leur artillerie. M. Foley devait surveiller les embarcations après le débarquement et empêcher qu'elles ne s'échouassent sous quelque prétexte que ce fût.

« M. Reynaud avait reçu l'ordre de détruire tous les pros, ensuite les cases, et de rechercher tous les objets qui avaient appartenu au capitaine et aux matelots de l'*Angéline*. Il lui était recommandé de ne point tirer sur les naturels à moins d'une attaque de leur part.

« L'expédition arriva devant la plage de Galleup un peu avant six heures, au moment où le jour se faisait. On remarqua une extrême agitation auprès des cases et sous les lourds fûts de bois. Des femmes se présentaient en criant : *Athera* (bonjour), avec des gestes et des signes pacifiques. M. Reynaud, voyant les hommes réunis et armés dans le bois, fit tirer au-dessus de leurs têtes l'obusier de la chaloupe chargée à mitraille. Le bruit de l'explosion et le sifflement des balles mirent en fuite tout le monde. Le débarquement s'opéra ainsi sans obstacles; on établit aussitôt une ceinture d'hommes armés entre les pros et l'intérieur de l'île, et l'on commença à démolir. Les naturels, voyant leurs embarcations mises en en pièces, vinrent attaquer les ouvriers; on fit une charge sur eux, ou les repoussa bien loin; c'est dans cette charge que quelques-uns d'entre eux furent tués et qu'on en vit deux s'enfuir avec des lésions de chasse, probablement ceux du capitaine et du chirurgien; malheureusement on ne put les recouvrer. Après la destruction des pros, on abattit les cases, et l'on mit de tous ces débris on trouva un grand nombre d'objets qui avaient appartenu aux balanciers de l'*Angéline*, des vêtements entiers et des lambeaux, un bouton des équipages de ligne enfilé comme pour être porté au cou. Nous savons qu'il y avait à bord de l'*Angéline* un second maître charpentier et un matelot congédiés depuis peu. On a recueilli une ligne de pêche pour la balaine, quantité de morceaux de bordages de balanciers, des bouts de fûts de harpon armés en cuivre, un spella mangée L. P., qui fut prise à un naturel tué, qui se servait comme arme, un vieil outil de tonnelier, etc. On sait que le dernier tonnelier était harponneur dans la pirogue du capitaine; on a remarqué encore des semelles de bottes fines françaises, qui ont appartenu indubitablement à M. Iyerne. On a dressé une note exacte de ces divers objets.

« Lorsque l'équipage eut reconnu toutes ces preuves évidentes du délit, il entra en fureur contre les sauvages, et il fallut toute l'autorité des officiers pour l'empêcher de courir à leur poursuite.

« L'œuvre de destruction était terminée à neuf heures et demie, et tout le monde rendu à bord de la corvette à midi.

« Pendant qu'on protégeait les démolisseurs, quatre femmes avaient été retenues prisonnières; la plus âgée s'épuisait en lamentations auprès des matelots, en leur montrant l'île du sud, et lorsque le quartier-maître Rey a tué le naturel qui venait sur lui avec une pelle, plusieurs femmes sont accourues auprès de la victime en poussant des cris. L'une d'elle a bien fait comprendre, en comptant sur ses doigts, que treize blancs avaient été enterrés dans l'île voisine, voulant

sans doute exprimer ainsi qu'il était inutile de les chercher.

« Le châtiement infligé aux naturels de Galleup s'est donc borné à la destruction de ce qu'ils avaient de plus précieux; car dans ces îles les bois est très-rare. Il est vrai qu'il y a eu six hommes tués. C'est un malheur forté qu'ils se sont attiré par leur faute; il était devenu difficile, dans une charge, d'arrêter l'ardeur des matelots, et je regarde comme très-heureux qu'on n'en ait pas tué un plus grand nombre. Ces sauvages étaient bien coupables sans doute, mais ils ne connaissent pas encore bien les Européens; et il ne fallait donc pas mettre trop de rigueur dans nos représailles. Je crois néanmoins qu'ils se souviendront longtemps de cette correction, et, lorsqu'ils auront fréquenté davantage les blancs, ils apprendront que nous pouvons leur faire beaucoup plus de mal.

« Il faut remarquer que ce châtiement a eu lieu huit mois après le crime commis, et, si l'on fait attention aux distances et aux difficultés des communications, on rendra justice à l'activité que la marine déploie dans la protection qu'elle exerce à l'égard des navires du commerce. »

ANGLETERRE. — Le bill de répression pour l'Irlande a été adopté à la première lecture, à la majorité de 274 voix contre 125, malgré la vive opposition du parti irlandais.

Ce parti a de plus été mis en émoi par la condamnation d'un de ses membres, M. Smith O'Brien, qui a été conduit à la prison de la tour de Londres pour avoir manqué à la dignité de la Chambre en refusant d'assister à un comité pour les chemins de fer. La rigueur de cette discipline parlementaire, à quelque chose qui nous étonne; toutefois, on ne saurait découvrir qu'elle ne manque pas d'une certaine grandeur et qu'en maintenant son droit de forcer ses membres d'assister à ses séances et de prendre part aux travaux de ses comités, la chambre des communes ne fasse preuve de respect pour le mandat électoral.

M. O'Brien avait reçu de M. Ley, président du comité, l'invitation d'assister au comité, a décliné cette invitation par une lettre dans laquelle il expose, dans les termes les plus convenables, les motifs de son refus. La conduite de M. O'Brien a été déferée à la Chambre. En vertu d'un droit fort ancien, la Chambre peut contraindre ses membres à assister aux séances, et les faire, au besoin, appréhender par le sergent d'armes. En vertu d'une disposition récente, elle est du 12 février dernier, la Chambre a le droit d'obliger ses membres d'assister aux réunions des comités dont ils font partie.

M. O'Connell a soutenu que l'acte d'un non-obéissance pas les membres irlandais d'assister aux comités ni même aux séances, une législation secondaire ne pouvait les y forcer. C'est l'un argument qui ne saurait avoir de valeur que devant un meeting irlandais; aussi M. O'Connell n'a-t-il pas insisté avec sa ténacité ordinaire. M. Warburton n'a pas été beaucoup plus heureux en demandant que M. O'Brien, par les motifs qu'il a exposés, fût dispensé d'assister au comité, et qu'à l'avenir les membres des comités pussent s'abstenir en motivant leur absence. Cette proposition n'a obtenu que 15 voix contre 159. M. O'Brien a été déclaré coupable d'offense envers la Chambre, par 120 voix contre 15. M. Escourc a réclamé l'arrestation immédiate de M. O'Brien, mais le sergent de parti, à-t-il dit, mais pour montrer que la Chambre n'a pas été jadis jadis à maintenir ses droits envers ses propres membres comme envers tout le monde.

La question de principe étant vidée, celle des ménagements personnels est revenue. Sir Robert Peel a fait décider que la Chambre ne donnerait suite à cette affaire que dans sa séance du 50 avril. Mais M. O'Brien a déclaré, toutes ses réflexions étant faites, persister pour le présent et pour l'avenir dans sa résolution. Il a même repris aux bancs de l'opposition sa place, d'où le président l'a sévèrement invité à se retirer. L'honorable membre a obéi sur-le-champ.

Le *Morning Herald* du 2 donne les détails suivants sur l'emprisonnement de l'honorable représentant :

« Hier, a dit cette feuille, un grand nombre de ses amis de Limerick sont venus savoir de ses nouvelles et laisser leurs cartes à sa résidence momentanée dans Old-palace-Yard. La chambre qui sort de prison M. O'Brien est située à égale distance de l'entrée de la chambre des lords et de celle de la chambre des communes. Elle est petite et meublée proprement, mais sans luxe.

« J'entis soir, pendant que la Chambre délibérait sur l'affaire de M. O'Brien, l'honorable membre était debout à la porte de la bibliothèque dans un état de vive agitation. Lorsqu'on l'eut conduit dans sa chambre de prisonnier, M. Belfamy lui demanda ce qu'il désirait qu'on lui servît. M. O'Brien lui répondit : « Il ne me faut que ce qui est nécessaire pour vivre. Je suis résolu à ne payer aucune espèce de frais; je ne payerai que ce que je consommera, et j'entends dépenser le moins possible. »

« L'honorable membre est renfermé dans sa chambre pendant la nuit, et un des messagers reste en dehors pour le servir. Le prisonnier ne peut quitter l'enceinte de sa prison sans l'autorisation de la Chambre, excepté le dimanche, où il a la permission de se rendre à la chapelle, sous la garde du sergent d'armes. Hier, lorsqu'il partit devant la commission de la chambre des lords, l'honorable membre était accompagné d'un sergent d'armes.

IVRE. — On a reçu des nouvelles de Bombay du 1<sup>er</sup> avril et de Lahore du 16 mars.

Le traité de paix entre la compagnie des Indes et le Maharajah de Lahore a été signé à Lahore, le 9 mars. Par l'article 5, le Maharajah cède à la compagnie tout le territoire compris entre les rivières Bias et le Sutledge. Par l'article 1, le Maharajah, s'étant trouvé dans l'impuissance de compléter le paiement de l'indemnité convenue, cède à la compagnie tout le territoire de la montagne compris entre le Bias et l'Indus, renfermant les provinces de Cachemire et de Hazarah. Par l'article 5, l'indemnité à payer par le Maharajah est fixée à 50 lacs de roupies (12 millions 600,000 fr.) En un mot, la compagnie obtient, par l'article 10, le droit de faire traverser

le territoire de Lahore par ses troupes, quand les affaires de la compagnie l'exigent. Par l'article 12, le Maharajah reconnaît Goulab-Sing comme souverain indépendant du territoire qu'il possède aujourd'hui et de ceux que la compagnie viendrait à lui céder ultérieurement.

Le 16 mars, un autre traité a été signé à Umbitsir, entre la compagnie et le Maharajah Goulab-Sing.

Par l'article 1<sup>er</sup>, la compagnie cède à Goulab-Sing le territoire à l'est de l'Indus et à l'est de Ravi. — L'article 2 stipule le paiement à la compagnie, par Goulab-Sing, de 18 millions 750,000 fr. — Par l'article 4, Goulab-Sing s'engage à joindre toutes ses troupes à celles de la compagnie dans les opérations qui auraient lieu entre les limites de son territoire. — Par l'article 10, Goulab-Sing reconnaît la suzeraineté de l'Angleterre, en témoignage de quoi il payera annuellement au gouvernement anglais un cheval, douze chèvres et six chèvres de Cachemire.

Ainsi, qu'on le voit le gouvernement britannique a formé, au moyen des trois quarts de ce dernier territoire, un appanage indépendant au profit du rajah Goulab-Sing, en considération de ce qu'il est resté neutre lors des hostilités, et a payé depuis presque toute la portion de l'indemnité que l'Etat de Lahore était incapable d'acquiescer. En constituant aux portes de Lahore un Etat indépendant du Maharajah, sous la protection de l'Angleterre, le gouvernement britannique assure à tout jamais sa prépondérance dans ces parages; il l'assure d'autant mieux, qu'une autre clause du traité porte que tout litige entre le Maharajah et Goulab-Sing sera déféré à l'arbitrage de l'Angleterre, et que le Maharajah s'engage à exécuter la décision de l'arbitre, quelle qu'elle soit. Un corps anglais de dix mille hommes avec trente-six pièces de canon, commandé par sir John Littler occupera pendant dix mois la ville de Lahore.

Le licenciement de l'armée sikha s'est opéré sans résistance; les troupes congédiées n'ont reçu aucune solde pour les deux mois pendant lesquels elles ont été en campagne contre les Anglais.

L'armée de Lahore est réduite, aux termes du traité, à vingt-cinq bataillons d'infanterie de huit cents hommes chacun (vingt mille hommes en tout) et à douze mille hommes de cavalerie. Ces chiffres ne pourront être augmentés, sous aucun prétexte, sans l'autorisation du gouvernement britannique; enfin, ce gouvernement se réserve la faculté de faire traverser le territoire de Lahore à ses troupes toutes les fois qu'il le jugera nécessaire dans son intérêt ou dans celui de ses alliés.

Outre la paie, qui vient de leur être décernée à tous deux, sir Henry Hardinge, gouverneur général des Indes, et sir Hughes Gough, commandant en chef de l'armée, ou plutôt lord Hardinge et lord Gough, car c'est ainsi qu'on les appelle maintenant, recevront des preuves substantielles de la reconnaissance nationale, à l'occasion de la conquête du Pendjab. Le gouvernement propose au parlement d'accorder à chacun de ces deux officiers généraux une pension viagère de 5,000 liv. sterling, plus de 125,000 fr., et la compagnie des Indes a l'intention d'accorder, de son côté, à lord Hardinge 5,000 et à lord Gough 2,000 liv. st. de rentes viagères.

ESPAGNE. — Les nouvelles de Madrid du 50 avril annoncent que l'insurrection de la Galice est terminée. Lujo, Pontevedra et Vigo se sont rendus aux troupes de la reine. Tous les officiers du grade de capitaine et au-dessus, au nombre de dix-sept, ont été fusillés à la Gorzone.

Un sursis a été accordé aux autres, auxquels le gouvernement fait grâce de la vie.

Le brigadier Rubin de Celis, chef d'une partie des insurgés, et les membres de la cellule insurrectionnelle, se sont embarqués sur le brick de guerre le *Neraxon*, qui, avec une garnison, avait pris parti pour l'insurrection, et a fait voile pour le Portugal ou Gibraltar.

Le *Clamor publico*, qui avait été mis en jugement à cause d'un article sur la Galice, a été acquitté.

PORTUGAL. — Le mouvement de la Galice a provoqué un mouvement, sinon semblable, du moins analogue, en Portugal. Dans la province de Minho, limitrophe de la province espagnole, il y a eu, comme nous l'avons dit, des soulèvements dans diverses localités. Là, c'est le petit peuple, et surtout celui des campagnes qui s'agit. La cause de l'irritation populaire est dans le poids toujours croissant, et dans la perception vexatoire des impôts. Un navire passant étant mort, l'autorité locale interdit son inhumation jusqu'à la production du certificat du médecin chargé de constater les décès, etc. Le médecin exige, pour son certificat, en vertu d'une législation récente, une rétribution de 10 à 11 francs. Cette exaction, bien que légitime, irrite les esprits; la population s'insurge, parcourt les campagnes voisines, qui grossissent bientôt un contingent; on attaque les bureaux de perception, on les détruit et l'on brûle les registres; enfin, l'insurrection prit de telles proportions qu'elle gagna les bourgs et les villes, et c'est ainsi qu'en fin l'attaque contre les caisses de Braga, que nous avons mentionnée. Le mouvement a bientôt envahi la province de Tral-os-Montes, où la ville de Clavos est tombée au pouvoir des insurgés.

A la nouvelle de ces événements, le gouvernement a pris l'alarme, et certes il faut que nous soyons encore bien incomplètement informés, ou que la peur ait bien grondé le danger à ses yeux, car le premier acte du ministre Cabral a été de se rendre au sein des Chambres pour demander la suppression, pendant deux mois, de la liberté de la presse et de la liberté individuelle, la mise en état de siège de toute la monarchie, et la création de tribunaux d'exception qui jugeront les insurgés et les condamneront après une simple vérification de leur identité. L'exécution, toutefois, n'aura lieu qu'après que la sentence aura été revêtue de la signature de la reine. Réserve incroyable, qui constitue le monarque grand-juriste et bourreau de ses sujets. Voilà comme on entend la liberté constitutionnelle en Portugal. Du reste, toutes ces mesures de circonstance ont été accueillies favorablement par la Chambre et votées à une immense majorité.

Il paraît que pour se soutenir auprès de la reine et combattre les mauvais effets de son impopularité, le ministre Cabral a réussi à donner au souverain une couleur mizéliste. Il est certain que quelques individus de ce parti bien diminué ont été reconnus dans les rangs des insurgés. Mais de là à un mouvement tenté par des populations entières en faveur du prétendant, il y a une grande différence. Les cris de ralliement n'étaient autres, d'ailleurs, que: *Vive la reine! vive la religion! mort aux ministres et aux impôts!*

Le parti mizéliste ne paraît pas, jusqu'ici, compromis dans ce mouvement auquel il aurait donné un caractère politique plus marqué. Les correspondances, en transmettant le récit des événements, expriment, en conséquence, l'opinion que le gouvernement parviendra à rétablir l'ordre. Mais il lui en coûtera cher, car il lui faudra payer les frais de la guerre, et diminuer les recettes en adoucissant le fardeau des impôts.

ÉTATS-UNIS. — En vertu d'une loi récemment promulguée dans l'Etat de la Louisiane, la Nouvelle-Orléans cessera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1851, d'être la capitale de cet Etat; c'est la ville de Baton-Rouge, située à quarante lieues environ de la Nouvelle-Orléans, en remontant le Mississippi, qui est déclarée capitale de la Louisiane, après le terme que nous venons d'indiquer.

Ce changement a été motivé par l'insubrité presque constante de la Nouvelle-Orléans, où le lièvre jaune fait chaque été un grand nombre de victimes, tandis qu'elle ne régné jamais à Baton-Rouge.

DÉSASTRE. — On écrit de Smyrne, 10 avril :

« La poudrière de Stancho a sauté dans la matinée du dimanche 29 mars. On ne peut se figurer la terreur subite qui se répandit dans toute la ville. Les habitations renfermées dans l'enceinte de la citadelle furent littéralement broyées; celles en dehors de la citadelle, toutes, sans exception, gravement endommagées. Ajoutez-les les cris des blessés et des mourants mis à ceux de toute la population, et vous aurez l'image du tableau le plus effrayant.

« A la date de lundi 30 mars, on comptait cinquante morts et deux cents blessés.

« Huit bateaux à l'ancre, dans le port, ont sombré, tant l'explosion a été violente.

« La maison de M. Davenat, agent consulaire de France, située à une grande distance de la citadelle, a eu beaucoup à souffrir. Tous les meubles qu'elle renfermait ont été brisés. La domestique de M. Davenat a été tuée.

SERVICE ANNIVERSAIRE DE L'EMPEREUR. — Un quart de siècle s'est déjà écoulé depuis le mort de Napoléon. Mardi dernier, le fondre anniversaire a été célébré par des messes de deux heures dans plusieurs églises de Paris, et notamment à l'église des Invalides.

Tous les pensionnaires de l'hôtel à qui leurs infirmités ont permis de descendre à la chapelle, ont assisté à la messe en grande tenue. Le général Pelt remplissait M. le maréchal duc de Reggio, à qui l'état de sa santé n'avait pas permis de quitter le lit, mais madame la maréchale accompagnait la princesse Mathilde (madame la comtesse Demidoff), qui était venue unir ses prières à celles des anciens compagnons d'armes de son oncle.

Après la messe, la princesse a demandé à pénétrer dans la chapelle impériale, et quand on est venu demander les clefs au maréchal, il a voulu faire un effort pour accompagner, dans cette pieuse visite, la nièce de l'empereur; mais il lui a été impossible de passer le seuil de son appartement, et c'est le général Pelt qui a conduit la fille du roi Jérôme auprès du cercueil impérial. La princesse a été également admise à toucher les reliques impériales.

NECROLOGIE. — M. J.-A. Inghen, un de nos littérateurs les plus laborieux, vient de mourir après une longue maladie, à l'âge de cinquante-cinq ans. — Le seul survivant des frères de M. Lafitte, M. Pierre Lafitte, son aîné, est mort à Luciennes, près Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

### Courrier de Paris.

Enfin, un radieux soleil inonde Paris de ses gerbes lumineuses; aussi, voyez de quels cris de joie et par combien de fêtes on a salué son apparition. Les salons se ferment, et chacun d'applaudir à leur clôture, le concert exhale son dernier souflet, le théâtre n'est plus qu'un maigre défilé de fils grinçant dans le désert. Adieu le bal, et la danse, et les boîtes buettes, et l'éclat des diamants; tous leurs feux pâlissent et s'éteignent devant le soleil; notre Paris présentement vit en plein air, il est aux bois et surtout aux champs, il campe au Champ-de-Mars, il dresse sa tente aux Champs-Élysées; depuis huit jours, Paris n'est presque pas descendu de cheval; à l'heure qu'il est, il a le front encore tout couvert de la noble poussière olympique, il n'a fait que touter à sa passion de courses, de sport et de jockeys, que pour courir au feu d'artifice du 1<sup>er</sup> mai et aux grandes eaux de Versailles. Mais avons-nous pour le suivre l'haleine et les jambes d'un centaure, et de quelle épaule daterions-nous, si vous plaît, ce *Conrier*? Du Carronnel ou de l'Arc-de-Triomphe, de l'Ecole militaire ou de la place de la Concorde?

C'est à la fête du roi et aux feux d'artilles qui le signalent qu'un usage antique et solennel nous oblige de songer avant tout, mais que dire de tant de magnificence, sinon qu'elle ressemblait à celle de l'antique dernière? que vous apprendrez de ses transports que l'on prévoyait, de ces joies officielles et à époque fixe, et de tous ces plaisirs arrêtés d'avance et convenus comme par programme. Passons donc à la hâte devant les mats de Coraïque et les distributions de croix, devant les salimantines et les orchestres d'harmonie, devant l'artifice des feux de Bengale et des discours, pour arriver à l'Hippodrome. Vous savez quelle longue attente, mais aussi que de dédramatisations! Il est vrai que l'ouverture de l'Hippodrome a duré dix jours sur l'affiche; mais à qui la faute,

sinon au ciel envieux de tant de merveilles? Ne s'avons-nous pas de longue date que l'exactitude est la poïlesse des chevaux; et après tout, si l'Hippodrome et son monde ont reculé si longtemps, il est évident maintenant que c'était pour mieux sauter.

Comme autrefois, on arrive encore à ce colosse de bois et de carton peint, par une porte dans le goût moresque. Bien qu'excédée dans des proportions imposantes, cette entrée nous a paru singulièrement étroite et fragile pour les flots de la multitude qui s'y presse, et limitant par l'emporter. Le jour de l'inauguration, la marée des arrivants montait si bien encore et toujours, qu'après la première demi-heure, il n'était plus possible d'entrer ni de sortir. Un spectateur rive l'autre et on ne bouge plus. Pour le trop plein de l'assistance, il y a d'ailleurs les talis des environs et surtout l'Arc-de-Triomphe. La disposition et l'ordonnance de l'édifice n'ont subi aucune modification importante, et nous ne référons pas la description que nous en avons donnée l'année dernière. Disons seulement que tout a été repeint et restauré; le rajournissement est complet. Par la même occasion, on a changé quelque peu la carte des exercices. On a supprimé la chasse et les courses à pied. Voici du reste comme par le passé tout notre monde l'este, frais et pimpant mi-partie hommes et bêtes, voire les chevaux et les singes, et les écuyers et surtout les écuyères.

La cérémonie commence par une tempête musicale à la Berlioz, et le rideau du fond s'ouvre enfin au bruit fulgurant des saxophones et livre passage à tous ces athlètes frisés et au fin corsage. Le cortège moyen âge de l'éclat dernier est remplacé par un carrousel Louis XIII. C'est un des plus charmants tableaux à la Vandick qu'il soit possible de voir. Les amples casques, les justaucorps brodés, les leutres gris ombragés de plumes rouges, la boîte évacée, les larges collettes rabattues, rien n'y manque assurément, et quant aux femmes, Vandick lui-même n'a pas donné aux siennes un air plus galant, une pose plus gracieuse et plus résolue. Cependant, on court la bague, on lance des javelines, on tire le pistolet, on *décote* des têtes à la manière arabe. Bravo! mesdames, les cavaliers d'Alid-el-Kader ne fetaient pas mieux. Du reste, à mesure qu'une tête roula sur le sable, un essaim de colombes (dramatique diversion) s'élevait de l'arène et allait se perdre dans les airs.

Après les palfoires des nobles dames, voici venir les amazones. Quelle ardeur, quelle circulation et quel entraînement, mais il faut d'arriver la première sous les mille regards de la foule qui hat des mains, Courage, Caroline! bravo, Angèle! hardi, Gêléste (Mozard)! et vous, Coralie, vous laissez-vous lâcherai par vos rivales? Eclair ou tonbillon, on passe, on vole, on passe encore; l'escadron volant nous faisait songer à la course brûlante des Djuns dans les *Orientales*. Enfin, tout le monde est arrivé, Angèle est victorieuse, et il n'y a pas eu de vaincus, mais seulement des degrés dans la victoire.

Comme intermède à ces deux exercices de voltige supérieure, nous avons vu une danse de corde qui n'est enchanté les contemporains de madame Sapin, et puis s'est engagé un steeple-chase fourni par trois écuyers debout sur la selle, leurs chevaux lancés à fond de train, et franchissant avec la légèreté de Pézane tous les obstacles fatigues dont on avait semé l'arène. Pendant le cours de cet été, les Parisiens sont deux assurés de retrouver la Croix-de-Berny à l'Hippodrome trois fois par semaine. C'est le cas de dire à Berny: Bernique!

Avec la deuxième partie commence un nouveau spectacle. Ces chars antiques, est-ce bien vous qui les conduisez, o Louise d'Arpajon, o Gêléste de Nanterre? N'est-ce pas plutôt la Lesbie de l'épéique, et la Lydie du poète de Tibur qui effleurent la borne fatale, *fervidis exultat rotis*, et qu'un besoin n'éclaircit ni le poids d'une armure, ni le manquement du cheval galopant, *gallica uia*. Ces courriers trossés à l'antique, ces rapides quadriges, ces costumes romains fièrement portés, cette tonique de lin, ce bonnet de pourpre, ces ceintures azurées, tout cette apparence antique voltigeant et tonnoyant dans le cirque a été fort goûtée et fort applaudie. Louise on Lydie, Gêléste ou Givère, qu'importe? vos noms mélorioraient d'être effacés sur la table tibulline, et vos traits gravés sur l'airain de Coraïque; en attendant, l'illustration les glisse dans ces colonnes pour les transmettre à ses abonnés.

Comme il faut que la caricature apporte son masque et fasse sa grimace au milieu de toutes les fêtes, et qu'il n'y a pas de spectacle complet sans la farce finale, après le tableau nous avons eu la pochade, après les hommes les singes, après les sauvages de la Rome des Césars, ceux de Robert Macaire et de son ami Bertrand. Robert Macaire est un macaque, Bertrand un affreux sapajou; deux jockes accourus en zendaires courent après les deux grands coupables; mais le crime, infiniment mieux monté que l'autorité, réclame à ses pourpours; c'est une course algonquienne, et la traduction à cheval de la Peine au pied botteux. On se croyait au bout de ces plaisirs tous crins, lorsque trois écuyers sont élanés dans l'arène sur la croupe de deux chevaux, comment peut s'effectuer et s'accomplir ce trait fantastique, ce galop monstrueux, cette course invraisemblable, en vérité nous ne saurions vous le dire. Toujours est-il que le prodige a eu lieu et se renouvelle journellement. Le conte d'Apulée est réalisé, l'Hippodrome possède son centaure aux soies tibias. Nous avons toujours pensé que notre siècle était appelé à rendre palpables la plupart des fables antiques, et à donner à la mythologie un brevet d'authenticité.

Après les batailles du Colosse et les jeux hippiques, les Romains oublièrent leurs fatigues sous la fraîcheur de leurs ombages et dans les eaux du Tibre alors limpide. Pour nous, moins heureux, au sortir de l'arène, nous trouvons le théâtre, et nous allons secouer la poussière olympique dans une salle du Palais-Royal ou du Gymnase.

C'est au Palais-Royal d'abord que nous retrouvons une Lesbie du poète latin, sous le nom emblématique et transparent de Frisette, grâce à un subterfuge intéressé de madame Menuchet, sa propriétaire, il se trouve que Frisette partage

sa chambrette avec Gaudrion (ô Sybaris, ô Lydie, ô Lalagé, quelle chute!), Gaudrion, mitron, et Frisette, enlumineuse. La nuit Gaudrion est à son four; le jour, Frisette vaque à ses estampes. Si la profession les sépare, vous voyez qu'à leur insu, le même logement les rapproche, et en attendant que l'amour et l'hymen les réunissent d'une façon définitive, l'instinct d'une haine étrange et bizarre agit en eux et les précipite vers un dénoûment heureux. Gaudrion, tout mitron qu'il est, justifie et démontre la vérité de cette maxime - Soulevé; Au fond de la haine il y a de l'amour caché. Cet Hippolyte en jupon court se porte pour ennemi du beau sexe depuis qu'il s'est vu ou cru trompé par une prétendue volage qu'il a délaissée, nonobstant sa position intéressante. De son côté, Frisette a juré haine aux hommes sur la foi d'une Ariane qu'elle a vue abandonnée par son Thésée. Frisette, non moins gracieuse et jolie que Rigolotte, vertueuse et pure comme Jeanned'Arc, possède en outre un cœur à la Vincent-de-Paul, qui la prédestine au prix Montyon. Frisette a recueilli l'orphelin laissé, en mourant, par la pauvre Ariane susdite, dont le Thésée n'est autre que Gaudrion. Tout cela se motive, se développe et s'explique, d'une manière agréable pour tout le monde, et quand le père retrouve son enfant, et quand Frisette met un terme au vœu de Gaudrion, tout le monde bénit ce hasard judicieux qui suit arranger tant d'événements inattendus, et réparer tant de malheurs dans le coin d'une mansarde. Une déhante, mademoiselle Freneix, a montré, dans le rôle de Frisette, de grands yeux noirs et une petite tournure charmante. Si le talent ne répondait pas aux prémisses, ce serait grand dommage.

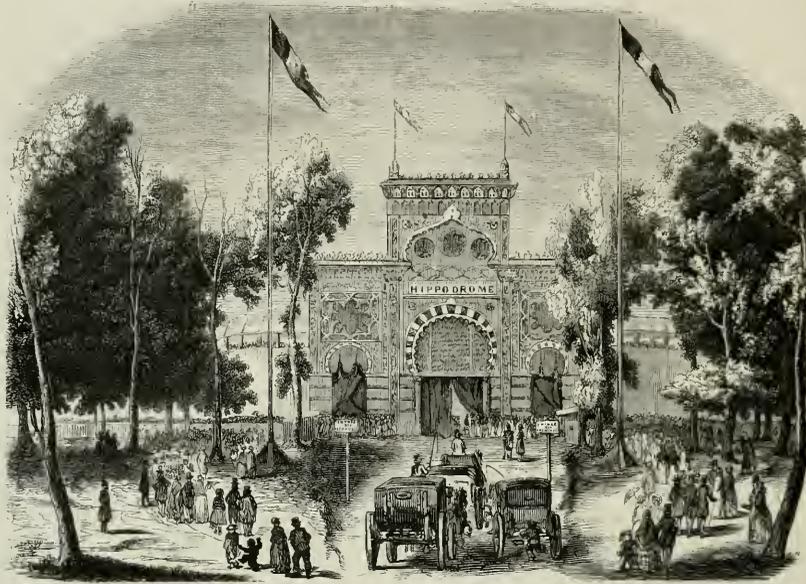
Le Gymnase a l'humeur libérale et fait les choses galan-

ment; il a donné deux vaudevilles inédits dans la même soirée. *Le Jardin d'hiver*, pièce semi-bucolique et de circonstance; les *Ennemis*, œuvre de moraliste, satire administrative. Il s'agit d'un M. Boismorin, directeur général, qui, placé entre un ami intime et un ennemi déclaré, n'hésite pas à sacrifier le premier au second. Didier (ainsi s'appelle notre ami) est d'humeur débauché; il est facile à vivre et absolument dévoué; que n'a-t-il pas fait pour M. le

cette morgue, et il en profite pour effrayer Boismorin sur le sort de sa candidature, et pour lui arracher la place, la dot et la fiancée, ou du moins la promesse de tout cela. Mais alors notre pauvre dupe de Didier se ravise; il éclate et tempête; il laisse voir, sous sa peau d'agneau, la griffe du chat tigre; bref il va presque aussi loin dans la méchanceté que naguère dans la confiance sotte, l'abnégation et le dévouement. Didier, pour mettre fin à toutes ces conventions scandaleuses, menace

Boismorin de la publication d'un certain autographe, et le Grandchamp d'une dénonciation au moyen de quoi tout s'arrange à son gré, et chacun se donne le baiser de réconciliation, vrai baiser de Judas. L'auteur, M. Fournier, homme d'esprit d'ailleurs, et des mieux faits de ce temps-ci pour écrire la comédie, n'a-t-il pas broyé trop de noir sur ce petit tableau de genre, où d'autres verront peut-être un tableau d'histoire contemporaine? N'a-t-il pas aussi dénoué d'une manière assez triste et maussade une pièce, ou du moins un rôle qui prêtait si bien d'abord à l'engagement et à la plaisanterie jusqu'à la fin?

Quant au *Jardin d'hiver*, c'est tout simplement un petit succès de décoration. Flore est une charmante déesse, mais elle inspira toujours mal le joyeux Monus. Quand le Vaudeville s'ingère de chanter les fleurs, il ne trouve que des madrigaux et des fadaïses. Figurez-vous un monsieur Champignon, muquet de Tortoni, criblant d'éclailles et de galanteries une rose de Séville, dona Sol, qu'un certain Thibaudier, espèce de père Latulipe, poursuit de ses guirlandes intéressées; puis une modeste violette, madame Thibaudier, pour laquelle soupire M. Ferdinand, jeune grenadier... de la garde nationale. Les billets se croisent, les déclarations vont leur train, les bouquets s'effeuillent, toutes sortes de fleurs sont cueillies, et la



(Entrée de l'Hippodrome. Arc de triomphe de l'Etoile.)

directeur? C'est à Didier que nous devons notre place, c'est lui qui appuie et protège notre candidature électorale; Didier nous prodigue son affection, son crédit et sa fortune, la seule récompense qu'il ambitionne c'est la main de mademoiselle Boismorin pour son fils, et voilà qu'un faveur de ce mariage, il s'est démis de sa place, une recette générale! Mais notre directeur est ambitieux et vain; l'ennemi, un certain Grandchamp, a deviné la faiblesse qui se cache sous

et des fadaïses. Figurez-vous un monsieur Champignon, muquet de Tortoni, criblant d'éclailles et de galanteries une rose de Séville, dona Sol, qu'un certain Thibaudier, espèce de père Latulipe, poursuit de ses guirlandes intéressées; puis une modeste violette, madame Thibaudier, pour laquelle soupire M. Ferdinand, jeune grenadier... de la garde nationale. Les billets se croisent, les déclarations vont leur train, les bouquets s'effeuillent, toutes sortes de fleurs sont cueillies, et la



(Hippodrome. — Courses de chars, conduits par des amazônes: mademoiselle Cécile et mademoiselle Louise.)

moisson de M. Ferdinand est si heureuse que voilà M. Thibaudier passé à l'état de jonquille à perpétuité. Ordinaire, l'esprit de M. Méleville sent moins la serre-chaude, sa graine a plus de sève, et la végétation en est plus vigoureuse. Il faut laisser le jardin d'hiver à l'horticulture et au Vaudeville ses grelots.

Depuis plusieurs semaines, courses et coureurs nous ont entraîné si loin, et nous avons tant usé et abusé des chevaux,

qu'en vérité nous osons à peine sonner une dernière fanfare en l'honneur des courses du Champ-de-Mars qui ont eu lieu dimanche, indépendamment des prix officiels dont le principal a été remporté par *Mérolon*, appartenant à M. de Rothschild, on a pu voir une course d'amateurs accompagnée de circonstances qui méritaient de devenir tragiques. Un cheval s'est abattu avec le cavalier qui le portait, mais l'adroît et courageux écuyer n'a pas perdu les rênes et le prix a

été gagné par son coursier, rendu le premier au but dans l'état des coursiers d'Hippolyte, tout couvert de sang, de poudre et de fientes.

Nous comptons aussi devoir de quelques petites anecdotes d'une date récente; mais il est bien tard, et puis ces anecdotes concernent d'illustres et même d'augustes personnages, comment les mêler aux joies du turf et aux distractions de l'écurie? Donc, à samedi, si vous le voulez bien.

**Cercle des Carabiniers de Paris.**

ANCIENNES COMPAGNIES DE L'ARQUEBUSE.

Pendant ces derniers jours, depuis le 26 avril jusqu'au 4 de ce mois, la paisible rue des Tournelles à La Chapelle-Saint-Denis a pris un aspect animé, une physionomie toute guerrière. Elle était devenue le rendez-vous, le point de mire de tous les bons tireurs de France, que les habitants de ce quartier éloigné ont vus arriver en toute hâte, la carabine sur l'épaule et prêts au combat. En effet, c'est là, dans une propriété sise au numéro 21 qui se sont disputés les prix de tir que le cercle des carabiniers de Paris met au concours tous les ans.

Cette année, le concours a été nombreux et brillant; et nous croyons utile d'appeler l'attention sur une institution qui peut rendre un jour au pays de véritables services en popularisant l'art du tir, et surtout en le perfectionnant. La sécurité nationale, la défense du territoire, gagneraient sans doute beaucoup à voir se multiplier ces tireurs d'élite, familiarisés avec le maniement de l'arme, possédant



le sang-froid que donne la confiance de soi-même et la justesse du coup d'œil. On se demande même comment, au moment où l'on s'occupe de la garde nationale parisienne, où l'on modifie son uniforme, on ne songe pas à une partie fort négligée, et cependant fort importante, à l'armement et à l'instruction pratique des gardes nationaux. On se demande pourquoi, au lieu de les exercer à ces grandes manœuvres d'ensemble, très-inutiles et qu'ils exécutent assez mal, on ne les exerce pas à l'étude du tir, qui serait utile et qu'ils apprendraient fort bien. Déjà ces réclamations avaient été faites en 1840 par la voie de la presse; elle ne furent pas plus écoutées alors qu'elles ne le seront sans doute aujourd'hui.

Il est cependant évident que, sous ce rapport, nous sommes au-dessous de nos voisins, et que les chasseurs du Tyrol, que l'association des carabiniers en Suisse, sont des pépinières d'excellents tireurs, auxquelles nous n'avons rien de sembla-



6 Cercle des Carabiniers à La Chapelle-Saint-Denis. — Salle du Tir.



1 Les cibles et le marqueur.

ble à opposer. Nous sommes même en arrière de ce qui existait avant la révolution, et nous devons regretter l'ancienne institution des compagnies d'arbalète et d'arquebuse qui formaient l'élite des milices bourgeoises. Nous croyons opportun d'en retracer ici l'organisation toute pratique, parce qu'elle nous semblerait avoir aujourd'hui un caractère d'utilité et d'actualité remarquable.

Généralement on ne connaît pas la véritable nature de ces anciennes compagnies, et on n'a appréciée pas suffisamment les services qu'elles étaient appelées à rendre. Leur organisation, leurs réunions, leur chef nommé *Roi du Papegaut*, parce qu'il ne prenait ce titre qu'après avoir abattu l'oiseau ou perroquet servant de cible, ont été souvent tournés en dérision. On les assimila en grande partie aux fêtes des fous, aux rois de la-sache, aux princes de Sotie, etc., à toutes les mascarades burlesques et autres divertissements publics du moyen âge. C'est une erreur grave. Le but de cette institution était noble et l'institution elle-même très-sérieuse. Elle a rendu des services qu'on aurait tort de méconnaître, et dont il serait encore facile de tirer parti maintenant.

Les compagnies de arbalète, et plus tard de l'arquebuse, étaient de véritables troupes bourgeoises, troupes d'élite qui firent leurs preuves en mainte occasion. Elles étaient au besoin mobilisées et combattaient alors à côté de l'armée active. C'est de cette manière que les compagnies de Picardie prirent part, sous le règne de Louis XIV, aux sièges de Saint-Omer, d'Arras, de Dunkerque, etc., ainsi qu'il est rappelé dans la charte de privilège d'Amiens en 1636. Déjà les chevaliers de l'arbalète et de l'arquebuse avaient aidé Bayard à défendre Mézières contre Charles-Quint (lettres patentes de 1555), ceux de Montdidier se joignirent aux hommes d'armes de la Trémoille pour battre les Anglais en 1225, ravitaillèrent Corbie en 1301, et repoussèrent les Espagnols commandés par le



1311 XIII. 1. L'art de l'arquebuse, vitrail de l'hôtel de l'Arquebuse, à Troyes.

grand Condé en 1655. Après le désastre de Saint-Quentin, ce fut avec le secours des compagnies de Crécy que Coligny défendit la place assiégée, et elles se signalèrent dans les faubourgs d'He. Enfin, dans un compte rendu publié en 1667 par le sieur Brouart, colonel de l'arquebuse parisienne, on voit que ce corps d'élite fut une part active à la guerre de la Fronde et au combat de Saint-Antoine.

Dans toutes les chartes de privilège accordées aux compagnies d'arbalète et d'arquebuse, il est toujours stipulé qu'elles marcheront comme troupes réglées pour la défense du territoire à la première réquisition du gouvernement. Aussi elles avaient toutes une organisation militaire, des officiers avec la dénomination des grades notés dans l'armée, musique guerrière, services d'ambulances, etc. Originellement elles n'avaient été créées que pour la défense de la patrie envahie par l'étranger : les meilleurs chevaliers de France en faisaient partie. Nous voyons dans la vie de Guéscelin qu'il s'y était enrôlé, et que même il fut roi du Papegay pour avoir remporté le prix au concours du champ Jacquart à Rennes. Les victoires de Crécy et de Poitiers, obtenues en grande partie par les redoutables archers des communes anglaises, avaient appris aux seigneurs l'importance de cette arme longtemps méprisée; et Charles V, par son ordonnance de 1570, institua les francs archers. Charles VII, instruit à la même école d'adversité, poursuivit cette œuvre et multiplia autant que possible les compagnies franches d'arbalétriers. Bientôt après, l'arbalète fut remplacée par l'arquebuse à méche, et enfin vers 1550 par l'arquebuse à ruet.

Ce fut principalement vers cette époque, sous François I<sup>er</sup> et Henri II, que les compagnies d'arquebuse se multiplièrent; elles traversèrent la période des guerres de religion, des guerres de la Fronde, et la plupart virent leurs privilèges confirmés, étendus et renouvelés par Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Comme l'institution emportait l'obligation d'un service militaire, cette charge onéreuse était compensée par des bénéfices réels, tels qu'exemptions de tailles et d'impôts, de logements militaires, droits de gabelle, etc. Les chevaliers de l'arquebuse de Paris avaient en outre la faculté de faire entre eux droits et vendre dans la ville 5,000 muids de vin. Ceux de Rennes avaient également l'exemption de droits pour 20 tonneaux, ceux de Quimper, pour 15, ceux de Saint-Malo, pour 40, etc.

Il y avait peut-être tout autant de compagnies d'arquebuse qu'il existe aujourd'hui de bataillons bien organisés de garde nationale. Il y en avait 55 dans le gouvernement de la Bretagne, 116 de France, la Brie et la Champagne en comptaient 56, etc.; et ces compagnies ne formaient pas comme on pourrait le croire, de petites corporations isolées autour de chaque clocher. Les 54 compagnies de l'Île-de-France et de Champagne étaient réunies en une association unique, ou *concordat* conclu en 1559 (après le siège de Montreuil, où elles se signalèrent contre les Anglais), et renouvelé en 1775. Les conditions d'admission pour les chevaliers d'arquebuse étaient sévères. L'arrêt du 26 janvier 1715 porte qu'ils ne peuvent être choisis que parmi l'élite des bourgeois, et les arrêts du conseil des 27 juillet 1671 et 21 août 1677 obligent chaque chevalier à s'exercer au tir au moins une fois par mois. Indépendamment de ces exercices particuliers, chaque compagnie instituait, à son tour, un prix auquel concouraient toutes les autres. C'était une réunion générale des compagnies associées, une fête publique à laquelle toute la population prenait part.

Ces concours excitaient une vive émulation non-seulement entre les chevaliers, mais encore entre les compagnies. Chacune avait un emblème, un surnom qu'elle cherchait nécessairement à illustrer. Ces emblèmes, ces surnoms qui remontaient à une haute antiquité, étaient devenus souvent intelligibles ou ridicules. Ainsi la compagnie de Saint-Dizier avait pour surnom les *Brayars*, sans doute originellement les *braves arqs*; celle de Coulommiers, le *Savoireux*; celle de Crécy, la *Panille*; celle de la Ferté-Milon, le *Pimar*; la compagnie d'Avize s'appelait les *Gouilleux*; celle de Cambrai, les *Friands*, celle de la Ferté-sous-Jouarre, les *Pouppes*; celle de Brie, la *Queue de veau*, etc. Puis venaient les emblèmes d'animaux : la compagnie d'Elampes prenait les *Ecrevisses*; celle de Meulan, les *Hiboux*; celle de Meaux, les *Chats*, etc. D'autres surnoms étaient fort impertinents et fort indélicats. La compagnie de Senlis s'appelait les *Gueux bourgeois*; celle de Mantes, les *Chiens*; celle de la Ferté-Gaucher, les *Enfants de la ville aux bêtes*; et enfin celle de Villenave prenait pour dénomination une grossière injure que nous nous abstiendrions d'indiquer même par ses transparentes initiales. D'autres surnoms étaient tirés des proverbes locaux : la compagnie de Melun s'appelait les *Inguilles*; celle de Provins, les *Bosses*; celle de Paris, les *Badauds*; celle de Reims, les *Mangeurs de pain d'épices*; celle de Laury, *Combien vaut l'orge*, etc. D'autres empruntaient l'épithète même de leur ville : celle de Mézières et de Guignes avaient ainsi pour surnom deux épithètes féminines que nous pourrions difficilement écrire ici, et qui sont entièrement différentes bien que commençant par la même lettre. Nous donnons ces détails, que nous pourrions multiplier beaucoup, pour montrer à quel point cette institution était populaire et vivace. Rien n'indique à notre avis une vitalité plus franche, plus nationale, que ces dictons vulgaires dont la vanité des chevaliers d'arquebuse cherchait à s'enorgueillir.

La petite noblesse de campagne et la riche bourgeoisie des villes recrutèrent principalement les compagnies, à en juger par les contrôles matriciels qui nous ont été conservés. On conceit tout ce qu'il devait y avoir d'émulation dans ces fêtes militaires où ces notabilités de canton venaient se heurter. Aussi les réunions étaient-elles fort brillantes. C'est sans doute pour consacrer la mémoire de l'une d'elles donnée à Troyes, et à laquelle Louis XIII, protecteur de l'arquebuse de cette ville, avait assisté, que l'on édifia les vitraux qui représentent ce monarque en costume de chevalier de l'arquebuse tirant le prix. D'autres fêtes célèbres sont celles de Montreuil, en 1775; de Meaux, en 1778, et enfin pour les compagnies

de Bourgogne, celle de Beaune, que Piron a si bien ridiculisée et où il fallut être tué par les chevaliers exaspérés de ses épigrammes.

Pour donner à nos lecteurs une idée de ces fêtes, au lieu de transcrire un des comptes rendus, ennuyeux et dilués, que la compagnie triomphante faisait souvent imprimer à ses frais (celui de la fête de Meaux en 1778 forme un gros volume), nous aimons mieux emprunter quelques détails assez zais à la relation facétieuse qu'en fait Piron dans son spirituel opuscule intitulé *Yogues de Beaune*, en style moitié sérieux, moitié burlesque, moitié prose et moitié vers, moitié latin, moitié français.

Après avoir émis cette profonde réflexion historique :

« Pour comble à Rome autrefois,  
D'un cheval le seut fit choix;  
Il ne faut donc point qu'on s'étonne  
Si l'on voit si souvent un âne maire à Beaune.

« Nous étions à table, continue Piron, lorsque tout à coup...

« *Exoritur clamorque virum, clamorque tubarum.*

Ce tintamarre annonçait l'ouverture du prix où les chevaliers de dix villes marchaient en bon ordre. Ceux de Chaumont, comme les plus étrangers, avaient le pas. Nos Dijonnais venaient ensuite... Châlons, Sautieu, Clagny, Semur, Nuits et deux autres villes dont j'oublie les noms, parurent après. Les chevaliers de Beaune s'avancèrent enfin sous la livrée verte... Ces rossignols, la plume sur l'oreille, le fusil sur l'épaule, marchaient cinq par cinq, et comme le ruisseau du milieu de la rue coulait en abondance, chaque soldat du milieu, pour ne pas rompre son rang, marchait dans la posture du colosse de Rhodes... La superbe infanterie me fit une décharge de regards foudroyants, que je payai par un sourire de mauvais augure; mais nous ne nous fîmes pour lors aucun mal... Le torrent curieux m'emmena au but où s'allait disputer le prix :

« Un feuillage agréable, assez bien ajusté,  
Formait un long rang de portiques,  
Servant de face à quantité  
De loges fraîches et rustiques;  
Deux longs ais sur chacune appuyés par les bouts  
Tremblaient sous le poids des bouteilles;  
Et dansant au son des deglous-glous;  
Des chantrées l'entour y brisaient les oreilles,  
Tandis que sur un air cloaque de ceat pas,  
Mars signalait aux yeux l'adresse de son bras.

« *Extrema gaudii lectus occupat,* »

ajoute Piron commençant sur le même ton le récit des aventures et des plaisanteries qui se terminèrent par un guct-apens où les colériques Beannois essayèrent de le tuer.

Ces détails représentent bien le caractère de ces fêtes, moitié populaires, moitié militaires, où se dressaient en plein air force guinguettes ornées de fleurs, où l'on buvait, on chanta, on dansait, on tirait force coups de fusil et force feux d'artifice, toutes choses qui ont toujours un grand attrait pour la population. A cette époque de paix, les compagnies de l'arquebuse, n'ayant plus la guerre pour aliment et pour perspective, avaient dégénéré. Elles jamaient évidemment au soldat, ainsi qu'on en accuse aujourd'hui les états-majors de la garde nationale. Tout se résumait en rivalités de villes et de coteries, en questions personnelles, en recherches d'uniformes. Ces uniformes étaient singulièrement riches et brillants. Voici, par exemple, celui de la compagnie de Meaux en 1778 : habit bleu céleste, parements, collets et revers isabelle, veste et culotte de soie blanche, galons et boutons d'argent, chapeau à plumes blanches, bas de soie blancs à coins d'argent, épaulettes et dragones d'argent. Celui de la compagnie de Paris était peut-être plus somptueux encore : habit, veste et culotte de drap écarlate, galonnés d'or; retrousis, parements, revers et col de velours bleu céleste, épaulettes et boutons en or, chapeau bordé d'or à plume blanche, ceinturon blanc bordé d'or, épée à cote doré, dragonne bleu et or, gêtres blanches.

Il faut avouer que l'uniforme de la garde nationale est loin de cette élégance.

Ce fut en cet état que la révolution trouva les compagnies d'arquebuse. Elles se fondirent nécessairement dans ce grand mouvement populaire. Un décret de l'assemblée constituante, en date du 12 juin 1790, réunît les compagnies d'arquebuse à la garde nationale.

Après avoir négligé la garde nationale elle-même, Napoléon sentit cependant qu'il y avait là un élément de force qu'il ne fallait pas abandonner, et il songea à rétablir les compagnies d'arquebuse. Juraot avait été chargé d'organiser cette résurrection. Les malheurs de l'empire arrêtaient ces projets comme bien d'autres. Toutefois, les compagnies d'arquebuse survécurent par leur vitalité propre, par l'élément populaire dont elles étaient si fortement imbues. Elles survécurent aux décrets de la constituante, aux catastrophes impériales et aux chutes des restaurations, qu'elles traversèrent sans se laisser ébranler, et plusieurs existent encore aujourd'hui : celle de Compègne fait reconstruire ses cibles et annonce un prix de 4,000 fr. qui sera mis au concours pendant les premiers jours de juin; celle de Château-Thierry, avec le bouc pour emblème, et son ancienne devise : « Qui s'y frotte s'y pique, » dirait encore il y a quelques années. Celle de Paris existe toujours. Jusqu'en 1820 elle eut son établissement de tir dans l'enclos des Récollets. Les travaux du canal la forcèrent de se transporter à la barrière des Anaudiers. Et enfin, depuis 1840, elle a établi son chef-lieu, comme nous venons de le dire, à La Chapelle-Saint-Denis, rue des Tonnelles, 21, sous la dénomination de *Cercle des carabiniers de Paris*.

L'établissement se composait d'abord d'un petit bâtiment servant de lieu de réunion et de salle pour le tir, avec un terrain à la suite, de 151 mètres de long pour le cible. En 1842, la société s'étant accrue, il fut ajouté à ces premières

constructions une nouvelle salle avec trois tables, deux pour les fusils-carabines, l'autre pour les petites carabines.

Ce cercle a des statuts et un règlement particuliers : il se soutient par les cotisations de ses membres. Son président et ses commissaires sont nommés au scrutin. La royauté se tire chaque année, et le vainqueur obtient une médaille d'or. En outre, chaque mois, on tire un prix consistant en une médaille d'argent, par chaque section de tirers, divisés par quart de nombre total des sociétaires inscrits. Dans la dernière quinzaine d'avril, un grand prix est offert par la compagnie aux tireurs étrangers. C'est celui dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Ces exercices répétés ont porté leurs fruits, et le cercle des carabiniers de Paris compte des tireurs d'une habileté incontestable. Nous citons entre autres, M. Barbe, roi depuis deux années, M. Chéne, M. Wylt, M. Paul Marochetti, M. James Olier, etc. Ils se sont fait remarquer au grand tir fédéral de Bâle, dont *l'Illustration* a rendu compte en 1844, et ils y ont dignement soutenu l'honneur de la carabine française.

Ce cercle, qui est le véritable descendant de la compagnie d'arquebuse parisienne, et qui a même affiché dans sa salle de tir l'original de l'autorisation délivrée à cette compagnie par le prince de Conti, offre toutefois avec elle une notable différence dans l'armement. Elle n'admet pour le tir que les grosses carabines rayées, de moyen calibre, dites carabines suisses, et nous voyons dans les statuts des compagnies associées d'Île-de-France et de Champagne en 1775, que les canons rayés en dedans étaient exclus du concours.

Au reste, en 1775, cette condition n'était probablement qu'une mesure de justice et d'économie. Les armes rayées étaient rares alors, chaque chevalier d'arquebuse n'aurait pu s'en procurer, et on rétablissait l'égalité entre les tireurs en les proscrivant. Aujourd'hui on ne saurait invoquer le même motif, puisque Desvignes, Lepage, Caron et tous nos bons archangebuisiers fabriquent d'une manière supérieure cette espèce d'armes.

Dans un article remarquable, publié en 1840, M. Lavallée a déjà signalé les immenses services que pourraient rendre, en cas d'une guerre défensive, des compagnies de tireurs d'élite, organisées dans la garde nationale. Mais ces questions sont du nombre de celles qui préoccupent le moins l'état-major. Il pense sans doute qu'il est plus important de décider la forme du schako, le nombre et la grosseur des boutons et la longueur de la tunique. Cependant l'armement de la garde nationale laisse singulièrement à désirer. Elle porte de vieux fusils de munition à pierre, tels qu'on n'en voit plus pour l'armée, lourds et incapables de tout bon service. Le sabre-brûlé, la grosse gibrierie pendus à des buffleteries incommodes, complètent l'armement le moins approprié que possible au service spécial qu'elle est appelée à faire. On débarrasse de cet attirail la garde municipale pour un service identique, et on en érase les gardes nationaux pour leurs indoffensives patrouilles. Que serait-ce s'ils devaient rendre quelques services sérieux dans la seule guerre à laquelle ils puissent être utiles, comme troupe mobile et frailliers, derrière les épaulements, les fossés, les haies? Ne faudrait-il pas un tir exact, un armement léger, commode et sûr?

Remercions, en tout cas, le Cercle des carabiniers d'avoir plus de prévoyance que notre état-major, d'entretenir une excellente école de tir, et de donner ainsi un exemple qu'on saura, nous l'espérons, imiter un jour.

## Séance annuelle des cinq Académies.

L'Académie, comme toutes choses humaines, est soumise aux vicissitudes de la faveur publique; tantôt elle se voit délaissée et presque réduite à elle-même, tantôt, au contraire, la foule suit avec empressement toutes ses séances, envahit à flots pressés son enceinte, surcharge ses tribunes et ses amphithéâtres. Ainsi, au dernier siècle, La Harpe raconte que le public commença par dédaigner les solennités académiques, et qu'à la réception des nouveaux élus, on ne comptait guère qu'une trentaine de personnes dans la salle, fort distraitement encore, comme on l'est à une cérémonie ennuyeuse. — Même, un beau jour, certain immortel assé obscur, l'abbé de Rondvilliers, palmodiant un discours d'une voix faible et monotone, le malicieux chevalier de Boufflers décapait sur une carte la figure ridicule de l'orateur et la faisait circuler dans la salle, ce qui produisait un cluchement et une hilarité universels. — Puis, soudain, l'Académie revint à la mode; un fauteuil vacant mettait tous les salons en émoi, on s'agitait, on intriguait à la cour, à la ville, pour tel ou tel candidat, et, aux jours de réception, la belle société se donnait rendez-vous dans l'enceinte de messieurs les Quarante, comme on les appelait alors.

Notez temps à un semblable retour, tout aussi brusque et tout aussi complet. Qui ne se souvient du décri où était tombée, il y a quinze ans à peine, l'Académie française, ordinaire point de mire de tous les dédains romantiques, de tous les mépris *chevelus*? Une palme rapportée au concours académique équivalait alors, aux yeux de la Jeune-France, à un certificat de criminisme, — c'était le mot à la mode, — et l'on se rappela les irréverentes façons que les violents administrateurs d'*Bernani* avaient de qualifier un académicien, « Fossile, antédiluvien, futilité de Pompéi. » — Je cite littéralement. Peu à peu, néanmoins, le public revint de cette grande antipathie, la foule élégante et lettrée rapprit le chemin de l'Institut, — jusqu'à ce que les noms les plus illustres et les plus populaires étant sortis de l'urne académique, les réceptions, les séances annuelles et les autres solennités fussent devenues de véritables fêtes pour la société parisienne. Aujourd'hui, l'engouement s'accroît au lieu de diminuer, l'affluence s'accroît; je ne sais si on multiplie le nombre des billets d'entrée; mais toujours est-il qu'à chaque séance la multitude des curieux semble augmenter, et que la salle est trop étroite désormais pour les contenir tous.

Samedi, par exemple, l'assemblée était aussi complète, aussi brillante qu'aux jours des plus belles séances; à voir la foule parée qui remplissait les tribunes et le centre, on eût pu croire qu'il s'agissait encore d'une de ces passes d'armes littéraires que les dernières réceptions ont offertes à la curiosité publique; — et pourtant, il n'y avait point de nouvel élu à recevoir, point de mercenaire à entendre; le fauteuil était occupé par un président beaucoup plus pacifique que M. Molé. — M. Charles Duvernoy, de l'Académie des sciences morales; bref, c'était tout simplement la séance annuelle des cinq académies, séance très-sérieuse d'ordinaire et qui se passe tout entière en graves lectures, plus instructives que divertissantes.

Le programme nous annonçait un discours de M. le président, deux fragments d'histoire, un mémoire de physiologie, intitulé *expériences sur la force vitale*, un morceau de M. Halévy sur l'Académie royale de musique, et, pour toute littérature, quelques fables de M. Viennet, le fabuliste ordinaire de l'Institut. Voilà tout. Il y avait bien aussi un prix à décerner, mais quel prix?... L'Académie française nous fait part tous les ans des vers ou de la prose qu'elle couronne; elle le lui a-t-elle vu recevoir son laurier de la main du président; puis, assis sur un plateau d'honneur, d'une voix émue, il nous lui lui-même son morceau d'éloquence ou de poésie. Ici, rien de semblable, c'est l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui décerne le prix. — Le prix de linguistique, — et le lauréat d'aujourd'hui de venir chercher sa couronne à l'Institut, est resté dans les régions caennaises, où il achève de se fortifier sur l'idiole assés. L'accessit, aussi lui, triomphe par contumace; le docteur Curtius de Berlin a envoyé à l'Académie sa *grammaire comparative*, mais il n'a pas daigné faire le voyage pour s'entendre louer par M. Duvernoy en présence de la société parisienne. Ainsi, de toute manière, il ne fallait attendre aucun incident de cette solennelle séance, il fallait nous résigner à écouter sérieusement et à nous instruire, si faire se pouvait, jusqu'au moment où la parole serait donnée aux petits apoloques de M. Viennet.

M. Duvernoy a parlé ou plutôt à lui le premier. Son discours avait pour objet de célébrer la réunion et l'accord des cinq académies, leur communauté intellectuelle, l'association de leurs efforts vers un même but, leur unité enfin au milieu d'une variété si grande; toutes ensemble ne travaillent-elles pas au perfectionnement de l'esprit, à la propagation des connaissances, à la diffusion des lumières dans notre pays et dans le monde entier? — Après ces éloges sont venus les conseils, de très-sages et très-dignes conseils, en vérité. M. Duvernoy a rappelé à ses confrères des cinq académies qu'ils sont placés, comme disait M. Victor Hugo, dans une région sereine, sur les hauteurs glorieuses de la théorie, et que leur mission n'est point de se mêler directement aux débâcles de la pratique; spectatrices des thématiques auxquelles sont soumis les arts et les sciences qu'elles dirigent, les académies ne peuvent avoir d'action immédiate dans la lutte où elles ne prennent aucune part; sans cela elles doivent se garder de faire voir une hostilité systématique contre telles ou telles nouveautés, pro- duites par le goût du jour et dont l'avenir seul peut décider enfin si tant que leurs portes soient toujours ouvertes à tous les talents honorables, à tous les esprits utilement dévoués aux lettres, aux sciences et aux arts.

Les vérités sont excellentes, très-justement placées d'ailleurs, puis que aujourd'hui l'Institut semble avoir déposé toutes les petites passions de coterie qui nuisent à sa gloire pendant un temps, et s'élève surtout à l'Académie française une portion des sympathies publiques.

M. Amédée Thierry a pris ensuite la parole pour nous lire un morceau d'histoire: *Constantin dans les Gaules*. C'est un tableau très-vif, très-animé de l'empire romain au moment où le christianisme commençait à triompher des dieux de l'Olympe, et faisait chaque jour dans les cœurs de nouvelles conquêtes. L'historien a tracé d'une main sûre le portrait de Constantin, âme passionnée et violente, esprit audacieux et inquiet, que les historiens ecclésiastiques nous avaient représenté à l'envi sous de si fausses couleurs. Voltaire, le premier, sut apprécier à sa juste valeur le fils de Constance; il lui rendit une exacte justice, d'après le témoignage même des contemporains, et M. Thierry, à présent, achève d'éclairer de son véritable jour cette grande figure, poétique plutôt que religieuse, où respire beaucoup moins de piété que d'ambition.

Après cette lecture, plusieurs fois interrompue par les applaudissements unanimes de l'assemblée, il nous a fallu dire, hélas! le mémoire de M. Dutrochet, *Physiologie distinguée, botaniste consommé*. M. Dutrochet a, je le vois bien, toute la science du monde; mais en vérité, n'est-ce pas cruel pour un auditeur, en grande partie féminin, d'écouter, durant une heure, des observations physiologiques sur la plante de marais, nommée le *chara*? Et les dames ont-elles précisément fait toilette pour venir apprendre que ladite plante tient le milieu entre le règne végétal et le règne animal, que l'animalité change sa vie en végétation, ou réciproquement? etc., etc. Et l'Académie des sciences n'a-t-elle donc rien de plus attrayant, de moins spécial et abstrus à nous offrir, une fois par an?

Enfin, M. Dutrochet s'est arrêté, et M. Létourneau est venu lire pour M. Augustin Thierry, un morceau d'histoire sur la formation et les progrès du tiers état. Ces pages ont été publiées déjà, et ce n'était une nouveauté que pour ceux qui ne savent point se tenir au courant des publications historiques. Nous nous nous en sommes de le dire: on retrouve dans ce morceau les qualités supérieures de l'illustre historien, la vivacité de son coup d'œil, la netteté de sa discussion, l'élegance fermée de son style... Par malheur, M. Létourneau a un débit mal assuré, une voix qui s'étouffe sans cesse, peu un point d'action, et la prose de M. Augustin Thierry eût beaucoup gagné assurément à être lue par M. Amédée Thierry, son frère, dont l'organe est net, sonore et très-bien accoutumé.

En ce moment, la parole revenait de droit à M. Halévy,

qui allait nous faire en quelques pages un historique rapide de l'Académie royale de musique. C'était une bonne fortune assurément, et nous regrettons fort, pour notre part, que l'heure trop avancée de la séance ait nécessité la suppression de ce morceau. L'histoire de l'Académie royale de musique est encore à écrire, et, par le peu que nous en pouvons connaître, elle ne le cède à aucune autre histoire par l'intérêt et la variété; anecdotes de toute espèce, succès éclatants, revers étranges, combats incessants du privilège contre les petits théâtres, cabales, intrigues, etc., rien n'y manque, tout s'y trouve; l'historien n'aura, dans cette abondance extrême de matières, que la peine de choisir, pour faire un livre des plus curieux et des plus amusants.

Privés du plaisir d'entendre cette fois M. Halévy, au moins M. Viennet nous restait-il, et nous avions raison de compter sur lui. Il nous a lu cinq fables, comme il sait les faire, mordantes, spirituelles, un peu au gros sel, pleines de jolis vers, malgré quelques taches et quelques faiblesses de style. *Une bataille de Chiens*, le *Caneton gaulois*, *l'Aigle et le Rossignol*, *le Bœuf gras*, le *Chêne communal*; tels sont les titres de ces cinq nouveaux apoloques de M. Viennet ajoutés encore à son recueil déjà fort riche. Je n'ai pas besoin de dire que le fabuliste a obtenu, comme toujours, un grand succès de rire; l'énumération seule des lectures que nous avions subies jusque-là montre combien les auditeurs devaient être disposés à se divertir un peu, et quel charmant à propos se trouvait avoir l'esprit et la gaieté de M. Viennet. On riait déjà avant qu'il eût ouvert la bouche.

## Beaux-Arts. — Salon de 1846.

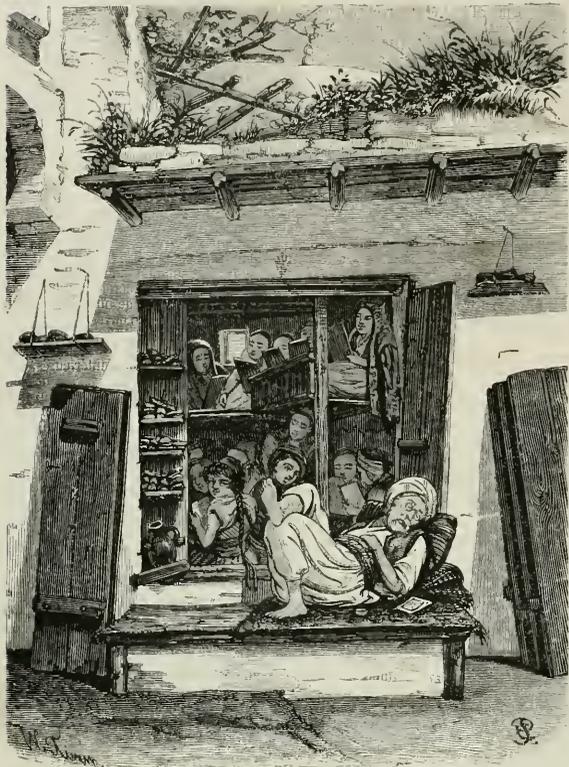
(Sixième article. — Voir t. VII, p. 35, 72, 87, 119, et 137.)

D'année en année les tableaux d'histoire deviennent plus rares. A quoi bon s'imposer les longs labeurs et les dépenses qu'entraîne la grande peinture, quand on peut réussir à si peu de frais avec la petite? Le goût actuel est aux infiniment petits et aux pochades aventureuses. Comme les particuliers ne commandent plus de grands travaux aux artistes, reste le gouvernement qui les commande à leur place. Ces commandes ont donc un intérêt assez prononcé, car, on le voit, c'est sur elles que semble reposer l'avenir de la grande peinture. Elles se partagent principalement en commandes, soit de la maison du roi, soit du ministre de l'intérieur. La maison du roi fait compléter quelques lacunes du musée de Versailles, consacrer le souvenir de quelques faits choisis dans les éphémérides de la cour, et prend à son compte la gloire militaire de la France. A ce sujet, la bataille d'Isly, de M. Horace Vernet, la met au courant. Le ministre de l'intérieur est chargé de représenter la France dans la protection qu'elle accorde aux beaux-arts. Malheureusement, comme nous le disions dernièrement, cette protection est presque; les ressources qu'on lui a créés sont dirigées du côté de la grande œuvre de la perfection de l'art, mais du côté de l'utilité et de la satisfaction accordée aux exigences du moment. Du reste, les recommandations du ministre de l'intérieur consistent, à quelques exceptions près, en tableaux destinés à des églises. Un ministre des cultes ne pourrait guère faire davantage, mais il pourrait faire mieux. Il pourrait ne donner aux artistes que des sujets prisés dans les grandes traditions de la religion chrétienne. M. le ministre de l'intérieur ne sort pas des limites des saints. Ce qu'il lui faut, ce sont des saint Barabas, des saint Crépin, des saint Polycarpe, des saint Paurace ou des saint Pétronille, des sainte Cécile et des sainte Gorgone... N'est-ce pas là, en vérité, une nécessité fautive pour les artistes, pour le public et pour le ministre lui-même? Cette illustration pittoresque du calendrier ne profite à personne. Tous ces noms, infiniment respectables d'ailleurs, ne sont un peu connus que des bédouins et des sacrilèges. Chez nous, commun des martyrs, ils n'éveillent aucune sympathie, aucune idée. Ou a persiflé la mythologie, mais nous préférons, quoique depuis longtemps nous en soyons fatigués en prose, en vers et en peinture, nous préférons encore de beaucoup l'Aurore aux doigts de rose ouvrant les portes de l'orient. Mais, on dira-t-on: « Votre Aurore aux doigts de rose n'est pas ecclésiastique le moins du monde, et il ne s'agit pas de la peinture qui peut vous plaire davantage, mais de celle qui peut décorer nos églises. » A cet égard, faites comme faisaient les Grecs. Ne vous laissez pas de reproduire votre poème religieux, les scènes connues de la Bible et de l'Évangile, comme ils reproduisaient celles des poèmes d'Hésiode et d'Homère. L'artiste aura ainsi des points de contact avec le public; il s'éclairera des clartés qui leur sont communes, et il n'aura pas le découragement de penser, en abordant sa toile, qu'il va faire une œuvre parfaitement inutile, et condamnée, à moins d'un miracle de talent, à n'être regardée par personne. Quoiqu'on ait fait des milliers de madones, je comprends que l'on se remette à nous en, et avec amour, à une pareille entreprise; mais le moyen de se dire: *anch'io son pittore* lorsqu'il s'agit de peindre un saint Pantaléon ou un saint Babouin?

Ce n'est pas seulement pour les peintures religieuses que se manifeste l'esprit malencontreux qui règne dans les commandes du ministère. Il semble qu'il ait justement besoin de ce dont tout le monde n'a que faire. Le Salon, le Numa Pompilius et le saint Louis législateurs exposés cette année ne sont-ils pas dans ce cas? Parmi tant de sujets pittoresques, pourquoi aller choisir ceux-là, qui le sont si peu? Peut-être a-t-il été des exigences de destination; peut-être ces tableaux doivent-ils être placés dans quelque salle de la chambre des députés. Il faut bien se soumettre, mais encore une fois, plaignons-en en ce cas et le ministre qui ordonne et le peintre qui exécute, et le public appelé à voir. Si le fait était absolument en passer par là, il fallait au moins si peu imposer ce triste fardeau à un artiste à qui il convenait si peu. Quoi! le peintre anonyme du soleil, du *par niente*, des tranquilles voluptés, des yeux de femmes aux principes volantes et amoureux,

le peintre de la vie heureuse, de ces jeunes hommes et de ces jeunes femmes dévoués au culte de l'attraction passionnée, de ces charnards pareuxus entendus sur les gazons et les fleurs, de saint Ilarion dans le désert, couché sur le dos et ayant en face de lui une femme pour le tenter, de ce grand voluptueux de Memphis, encore couché, mais dans une direction opposée, et en ayant deux pour le charmer... Quoi! c'est le peintre de toutes ces choses que vous enchaînez à la dictée ingrate de représenter Solon réformant la législation dracéonienne? Avant d'avoir vu ce tableau, c'est déjà une surprise et un désappointement de lire dans le livret: M. PAPETI: *Solon dictant ses lois*. On dicte-t-il ses lois? Est-ce dans l'Aréopage, dans le sénat, comme Bonaparte discutant son code dans le conseil d'État? Point du tout. Il est dans sa maison. Son boucher et sa lyre sont perdus à la muraille, car il est poète, il a fait un poème sur la perte de l'île de Salamine, sa patrie... Pourquoi nos législateurs ne jurent-ils plus de la lyre? Leurs lois s'en ressentiraient peut-être. Elles ne seraient pas écrites dans cet horrible jargon que vous savez... — Dans une niche au-dessus d'un frepion où brûle de l'encens, est une statue grossièrement enluminée; on est encore loin de Phidias. Cette statue est celle de Minerve, qui a la son véritable nom *Athéné*. Les inscriptions grecques couvrent la muraille; les yeux est une mosaïque probablement copiée sur l'autique. Enfin, l'artiste a cherché à relever par l'intérêt des détails archéologiques la fade inutilité du sujet. Dans un vase d'airain sont des rouleaux convertis de caractères; Solon en tient un à la main. Quoiqu'il soit un des plus sages de la Grèce, sa législation ne sort pas de toutes pièces de son cerveau; il a consulté les législations antérieures, et il y a certainement parmi ces rouleaux un exemplaire des *lois de Mino*, qu'il se sera fait envoyer à bien plus juste titre que ne le faisait en 95 ce brave conventionnel qui ne pouvait s'en passer pour réduire la constitution de la république française. Que vous dirai-je? Tous les assainissements apprenant son rôle. Il n'y a aucune relation entre elle et celle du jeune homme assis qui écrit ou qui dessine; on a vu là un sujet de critique. Elle est mal fondée à mon avis. Solon est en face du spectateur. Placez-le en face du jeune homme qui écrit sous sa dictée, vous en faites un maître d'école. Prenez-vous de toutes les manières, vous en ferez jamais Solon dictant ses lois. La figure du jeune scribe est habilement posée et rendue. Quelques parties du tableau pouvaient être traitées plus sévèrement, mais en général M. Papety y a fait preuve de bon vouloir, de recherches et d'étude. Il y avait dans l'insuffisance de la donnée une difficulté insurmontable. Que l'administration choisisse mieux ses sujets, et surtout qu'elle emploie chacun dans son talent! Comment avoir songé à emprisonner dans ce thème glaciale l'artiste que ses amis proclament comme le peintre de l'avenir, de l'unité universelle, et à qui ils mettent l'étendard phaléristien dans les mains. M. Papety prépare, à ce qu'il paraît, une grande composition dans cet esprit. — M. MURAT: *Numa Pompilius dictant ses lois sur l'agriculture*, sous l'inspiration de la *nymphe Egérie*. Entre les trois tableaux commandés par le ministre de l'intérieur, celui-ci, sans être un grand intérêt, offrait cependant une donnée plus accessible à la peinture. Dans l'aventure romanesque du commerce d'un mortel et d'une nymphe, il y a quelque chose pour la curiosité. La présence de la femme commande toujours un certain attrait à la composition, et ici surtout, cela est une bonne fortune, car, en vérité, quelle image est moins attrayante que celle du législateur écrivant la loi? Cette ressource était interdite à M. Papety dans son *Salon*, mais M. Jourdy y a eu recours aussi dans son *Saint Louis dictant ses Établissements*. La reine Blanche est près de son fils pour adoucir l'austerité du sujet. On a reproché au tableau de M. Murat de ne pas avoir l'esprit mystérieux que le sujet semble comporter. C'est une critique de gens du Nord, habitués à vivre dans les brouillards, et qui ne conçoivent les apparitions qu'à travers les heures douteuses du crépuscule ou du clair de lune. Pour les peuples du Midi, la poétique du fantastique peut avoir d'autres conditions. Pour eux le mystère peut se passer en plein soleil, dans l'immobilité éternelle, dans le repos silencieux du jour. Malgré le *congressus nocturnus* de Tit-Live, M. Murat a parfaitement pu concevoir sa scène ainsi qu'il l'a fait. On aperçoit dans le lointain le Tibre qui serpente; un dieu Terme place à quelque distance rappelle que Numa a mis sous sa protection les bornes des champs. Le roi de Rome est assis tenant un rouleau et un stylet. La nymphe, debout près de lui, montre du doigt une charme, des épis et une corbeille de fruits. L'ombre de l'arbre qui les abrite verse sur la nymphe des demi-teintes légères et transparentes. Celle-ci est gracieusement posée. Numa, enveloppé dans sa robe écarlate, est un peu solennel. La nymphe de père Socrus qui pourrait s'expliquer s'il écrivait un code pénal, mais il écrit qu'un code de l'agriculture, et c'est une charmante nymphe qui l'inspire. Cette peinture se rattache aux traditions de l'école classique. Le dessin en est élégant, mais le modelé est faible et la couleur manque de solidité. — M. JOURDY: *Saint Louis dictant ses Établissements*. La reine Blanche debout, presde son fils assis sur un trône, entourée de la cour de la reine, saint Louis tient le sceptre, et il est revêtu du manteau royal. Avant un appareil bien considérable pour diriger quelques établissements à lui élus au fond d'un calanet. Serrail-il comme fut après Haydn, qui ne pouvait composer qu'en marchettes et depuis avoir été poudré. Je n'en vois rien; le bon ton était trop simple pour cela et ne faisait pas brillante toilette. On se rappelle que maître Robert de Sorbonne reprocha un jour à Juvénal, en présence du roi, d'être plus noblement vêtu que saint Louis, de porter le *raie et le vert*, ce que le roi ne faisait pas. A quoi le bon sénécral, qui ne se lassait pas volontiers moriger par les frocards, approchant le manteau de maître Robert de celui du roi, fit voir que c'était à son tour maître Robert qui avait le camelin le plus riche des deux.

Mais il ne s'agit pas de la vérité dans tous ces tableaux de commande et qui ont une destination officielle. C'est de la peinture d'apparat, et l'artiste est obligé d'adopter les arrangements conventionnels pour donner à sa composition la signification voulue. C'est toujours la même nécessité que je déplore. Du reste, en se mettant au point de vue du pro-



(Salon de 1846. — Ecole maure à Alger, tableau par M. W. Tirm.)



(Salon de 1846. — Course de Taureux à Séville, tableau par M. Porro.)



(Salon de 1846. — Le droit de visite, tableau par M. Biard.)

gramme, on reconnaîtra du mérite dans le tableau de M. Jourdy. La disposition en est bonne, simplement comprise et rendue avec une gravité tempérée, convenable. — M. VINÇON : *États généraux sous Philippe IV, dit le Bel (10 avril 1302)*. Cette assemblée se tint dans l'église de Notre-Dame de Paris. C'était la première fois que les envoyés des communes et des principales villes représentant la bourgeoisie, étaient appelés à prendre part aux affaires publiques avec le clergé et la noblesse. La bourgeoisie lut admise à lire à son tour une lettre en forme de supplique. Il y a dans ce sujet, pour nous qui avons assisté à l'événement définitif de la bourgeoisie, un certain intérêt qui devait soutenir le peintre et animer sa composition. Il n'en est rien cependant; elle est d'une froideur et d'une monotonie complète. Un des bourgeois lit la supplique, les évêques le regardent attentivement; ils semblent deviner l'avenir; un clerc



(Salon de 1846. — Bards de l'Illooly (Bengale), tableau par M. Borget.)

captivent. On doit cependant reconnaître la hardiesse de parti pris, la simplicité de conception et la largeur d'exécution qui s'y manifestent. Que la ligne soit mieux étudiée, devienne plus souple et plus élégante, le coloris plus harmonieux, et l'artiste sera un des soutiens de la peinture historique et de grand style, que l'on semble désertier tous les jours.

M. TIMM est un élève d'Illorace Vernet; il a de l'esprit d'observation; il dispose et exécute facilement les petites scènes de ses tableaux. Nous reproduisons ici son *École maure à Alger*. Je ne sais s'il faut avoir subi de longs examens, avoir obtenu son diplôme de bachelier-ès-lettres, ou l'autorisation de quelque université pour être admis à Alger à former le cœur et l'esprit de la jeunesse; mais du moins le local de l'école à ouvrir n'est pas chose difficile à se procurer. Il n'y a pas d'échappe de savetier



(Salon de 1846. — L'aveugle, le chien et le perroquet, tableau par M. Biard.)

M. PHILASTRE a essayé de sortir un peu des marteaux, des toges et des armures, et de peindre un torse humain. Il en a été chercher l'occasion dans le *Meurtre de la reine Galswinthe*, femme de Chilpéric. Celui-ci, voulant la répudier, mais ne voulant pas restituer sa dot, fit entrer de nuit un esclave dans sa chambre, et le lendemain on le trouva étranglée sur son lit. Le peintre nous fait assister à la strangulation. Le bourreau, penché sur la victime, serre la corde qu'il a passée autour de son cou; la vigueur de mouvement accusée par ses muscles est un peu exagérée. La jeune reine, la tête renversée, les yeux déjà injectés de sang, cherche à se défendre avec les mains, et se tord sur son lit. Son corps est celui d'un jeune homme plutôt que celui d'une jeune femme. Chilpéric, dans l'ombre, derrière l'esclave, surveille l'exécution du crime. Une petite lampe allumée au-dessus du lit éclaire seule la scène, aux trois quarts obscurcie par des ombres noires et prononcées. Ce n'est pas là de la peinture faite pour récréer les yeux. — M. LASSALLE-BORDES. *La Mort de Cléopâtre*. Il y a du courage à tenter de notre temps l'exécution d'une aussi grande page, et à traiter dans les données de la grande peinture un sujet dont la pompe orientale et les flagrances voluptueuses se prêtent si bien aux coquetteries de couleur et de pinceau qui sont à la mode. Cléopâtre est étendue sans vie sur son lit. Des deux femmes qui l'ont gardées avec elle au moment de mourir, Iras, esclave noire, tombe mourante à ses pieds; Charmion, déjà appesantie par le poison qu'elle a pris, pour ne pas survivre à sa maîtresse, arrange le diadème autour de la tête de Cléopâtre et la montre au lieutenant envoyé par Auguste pour la sauver. Ce tableau est d'un dessin sec et d'un coloris dur, que l'artiste fera bien de modifier. L'éclat du ton, la vivacité et la variété des teintes ne sont pas la couleur. L'absence de modelé se fait aussi trop sentir dans les figures. Les chairs n'ont pas de souplesse; c'est du bois, c'est de la pierre; la vie ne les a jamais animées. *La Mort de Cléopâtre* est peu remarquée au Salon; cette œuvre n'a pas les qualités qui attirent, et surtout celles qui retiennent et



(Salon de 1816. — Le Peintre classique, tableau par M. Biard.)

valier couvert de la crotte de mailles, assis sur une banquette et le poing sur la hanche, toise le vilain d'un air dédaigneux. Tous ces personnages sont aliés à leurs rangs. Le cérémonial a tout réglé, et il règne seul. — M. de BENZON a peint le *Congres tenu à Rouen en 945*, où le roi de France, Louis IV, en présence du roi de Danemark, et d'un grand nombre de seigneurs, reconnut, en jurant sur les saints Évangiles, Richard Ier et ses descendants comme ducs de la Normandie. Cette vaste toile indique dans l'artiste l'intelligence de la composition. Les nombreuses figures en sont convenablement disposées. Plusieurs ont du caractère, et la plupart traissent une énergie de passion guerrière contenue un instant par la solennité. Il y a là toute la rudesse des vieux âges. Le costume ne me semble pas avoir assez d'unité. Parmi ces hommes armés, on remarque un soldat circassien, et une tête de vieillard coiffé d'un bonnet écarlate phrygien à étoile d'or qui rappelle le pers-Anchise. Ce qui nuit à l'effet du tableau, c'est sa couleur générale mate et noire, heurtée de tons tranchants. —



(Salon de 1846. — Les petits déjeuners de Marly, tableau par M. Jules Duval-Lecamur.)

qui demande moins de frais. Et en parlant de boutique de savetier, il semblerait ici justement que c'en est une, à voir tous ces vieux souliers entassés extérieurement sur des tablettes. Même pour entrer dans ce taudis, les jeunes Maures doivent laisser leurs chausses à la porte. Pendant qu'entassés, superposés dans ce trou obscuro, ils font semblant d'étudier quelques versets du Coran, le magister, étendu sur une natte au soleil, ayant près de lui une tasse de café et une pipe, se livre à une douce quiétude. Il paraît, du reste, qu'il n'est pas chargé de leur enseigner les belles manières, car il a dans son attitude un singulier laisser-aller. M. Timm a au Salon plusieurs tableaux, parmi lesquels nous signalerons encore *Une Mauresque algérienne accompagnée de ses enfants et d'une esclave*, et *visitant son mari en prison*. Ces petites toiles, d'un ton clair et lumineux, sont agréablement exécutées.

M. POIRION a peint une *Course de taureau* décriée par M. Théophile Gautier. Le mouvement, les teintes chaudes, les couleurs éclatantes, rien ne fait défaut. Un picador, monté

sur un cheval dont les yeux sont couverts d'un bandeau bleu, lève sa lance et s'apprête à s'en servir; un torero est renversé dans le taureau; autour de l'animal, qui s'élançe avec des bonds furieux et fond sur eux les cornes basses, les chinos agitent leurs écharpes de couleurs variées. Au loin on emporte déjà un picador qui vient d'être tué. La perspective de l'arène monte trop, à mon avis. Toute la partie inférieure du tableau est vide ou n'est occupée que d'un menaçant désazébré par les cadavres de deux chevaux qui font repousser sur le premier plan. Je crois qu'il gènerait à ce que toute cette partie inférieure fut supprimée.

M. BIARD a un remarquable aptitude à peindre toutes sortes de sujets, et, dans tous, il fait, plus ou moins, preuve d'habileté. La souplesse de son talent se retrouve dans les huit toiles exposées par lui en cette année. Nous reproduisons ici la plus grande de ses toiles, intitulée *Le Droit de visite*. Un navire négrier vient d'être arrêté par un navire français. Un officier de notre marine s'est transporté à bord avec ses matelots qui rendent la liberté, portent des secours et donnent des rafraichissements aux pauvres nègres qui sortent du tonneau où la cupidité les tenait parqués et enchaînés. La scène est bien disposée; il y a beaucoup de vérité et de variété dans la manière dont sont rendues les diverses impressions des nègres qui voient briser leurs chaînes; l'air insolent et radomant du capitaine négrier, dans les traits duquel on peut reconnaître un colon portugais ou espagnol, et surtout les mines farouches, les figures de cornes de ses matelots, vieux loups de mer longtemps éprouvés, osant tout et ne craignant plus rien. Les figures franches et loyales de nos *nos* contrastent heureusement avec ces derniers.

*Le Droit de visite et Andronique*. Le jeune Tourville prend un vaisseau sur l'abordage et y trouve la belle Andronique, sa maîtresse, qui était conduite en captivité. Cette scène romanesque est rendue d'une manière un peu vulgaire. — Un troisième tableau est celui des *Naufrages* attaqués par un requin. Au milieu d'une mer au flot glauque et vitreux flotte au hasard un radeau sur lequel quelques malheureux naufragés disputent leur vie. Une femme assise tient entre ses bras sa fille mourante; leurs pieds dépassent le radeau, un requin s'élançe hors de l'eau pour se précipiter sur elles. Un vieux matelot, étendu sur le radeau, lève sa hache pour le frapper. Il y a dans cette scène du mouvement et de la vérité. — Le meilleur de ces tableaux, à mon goût, est celui intitulé: *La Jeunesse de Linée*. A l'école de village où il avait été envoyé, on lui trouva la tête si dure qu'on le fit mécanicien, en confiant à son père de lui faire apprendre un art mécanique. Placé chez un cordonnier, il ne put jamais parvenir à faire un soulier. Il entra alors comme domestique chez le docteur Rothman, qui se faisait accompagner par lui dans ses herborisations. Bientôt l'enfant prétendit stupide sur mieux lire dans le grand livre de la nature que le savant docteur lui-même. Quelques années après était le fameux Linée. Dans le tableau de M. Biard, le bon docteur, entièrement chauve et la tête découverte pour se rafraichir, est assis et courbé, et examine à la loupe une plante plus curieuse qu'agréable à la vue. Debout à côté de lui, le jeune Linée lève au ciel des yeux qui, je le regrette, ne sont pas parfaitement ensemble, et tient à la main une jolie véronique, ou plutôt la charmante fleur appelée par le peuple *« ne m'oubliez pas »*, car elle a ce nom dans toutes les langues de l'Europe, excepté dans celle des savants, qui l'appellent une *myosotis scorpioides*, c'est-à-dire une oreille de rat à forme de scorpion. Peçores de savants! Le jeune mécanicien est dans un accoutrement pittoresque qui a dû certainement être copié sur nature. Il porte la gibecière aux provisions, un filet à papillons est posé contre un tertre, et les fleurs conquises pendant l'herborisation sont étalées côté. L'exaltation rêveuse qui se manifeste dans les traits du jeune savant en herbe annonce la révélation subite qui se fait dans son intelligence. Cette composition est heureuse et agréablement rendue. Le paysage représente l'intérieur d'un bois. La végétation a la couleur fraîche et uniforme du commencement du printemps. Cette partie est traitée avec facilité; il y a là des plantes touchées avec légèreté et avec un soin curieux et intelligent des détails botaniques. — Parmi les autres petites toiles, nous trouvons: *Un repos après le bain*. Quelque sultane favorite prenant le frais air sur une terrasse, en simple appareil, ou plutôt sans appareil du tout, entre deux esclaves qui l'habitent du soleil et les moules; *Un Doyen chez le curé*, charge plaisante dans laquelle on retrouve cet esprit d'observation et la popularité des caricatures du peintre; enfin deux tableaux également gravés dans le numéro de l'illustration: *L'Aveugle, le chien et le perroquet*, et *Le Peintre classique*.

M. BORGET a voyagé et rapporté de ses voyages lointains de quoi occuper longtemps avec intérêt notre curiosité. Il a, comme M. Biard, exposé huit tableaux. Nous donnons sa *Vue des Bords de l'Houly (Bengale)*. Nous citons aussi celle de *Notre-Dame-de-Gloire à Rio-Jariru*, vue très-bien prise, d'où l'on domine sur la plus belle rade du monde, et une *Rue de Valladolid à Lima (Pérou)*, petit tableau plein de détails pittoresques et d'un joli ton de lumière. Ces diverses vues paraissent étalées avec vérité. Les constructions étranges, la végétation variée des tropiques, les scènes, les habitants, les costumes concourent à attirer l'attention. Il est regrettable toutefois que le peintre ne varie pas davantage son coloris; les souvenirs des différentes zones du globe qui l'a visitées, des différents ciels sous lesquels il s'est trouvé, devraient le solliciter et le diriger à cet égard.

M. JULES DUVAL-LICAMUS : *Les petits déjeuners de Marty*. Voilà un tableau de genre coquet, d'un aspect assez réjouissant. *L'Herbe verte*, le satin flambé, les têtes parfumées pourraient, la marquise amoureuse conduite, et le monsieur fatigué. Le couvert sur le gazou, pâtés truffés, vieux flacons, fines liqueurs; les laquais derrière à distance, et les carcasses dans l'éloignement. Tous ces détails ont fait bombance, ils font l'air maintenant, mais discrètement et d'une manière peu décollée. Il y a bien là une jeune voluptueuse en peignoir de satin rose, le bras passé sur le cou d'un gentilhomme, en satin pâle, laquelle lève son joli pied et par conséquent sa jambe avec peu de circonspection. Mais qu'il s'en aperçoive! il n'y a personne derrière elle. Ces personnages sont bien groupés; cependant, par la disposition de la scène, ce sont, au lieu de figures, des chignons poudrés qui occupent le milieu de la toile, les plus charmants, les plus galants chignons du monde, cela est vrai, mais enfin des chignons. On désirerait une couleur plus solide, moins fesse, moins miroitante à la manière de la porcelaine. On peut faire beaucoup de concessions à la coquetterie, mais il ne faut pas lui sacrifier la réalité.

Les chefs-d'œuvre d'un fou.

NOUVELLE.

En 1856 j'allais quelquefois au Marais rendre visite à mademoiselle M..., une de ces cousines dont on ne parle guère au sein de la famille, parce qu'elles vivent dans la solitude et dans l'isolement. Ce n'était plus une jeune fille; elle avait, je crois, quarante ans révolus; mais ses traits, doux et bienveillants, avaient conservé un certain charme auquel on était encore sensible. Grâce à la modération de ses goûts, à la régularité presque monacale de son existence, elle n'avait pas été entièrement dépourvue des aimables attributs de la jeunesse. Son visage était ombragé par de belles boucles de cheveux d'un blond cendré, et le solide émail des dents, lorsqu'elle riait, — ce qui lui arrivait rarement, car elle était d'une humeur mélancolique, — invitait encore le regard. Ses occupations étaient peu variées. Quand j'étais dans son petit salon où elle se tenait habituellement, je la voyais, assise devant son piano, jouant un air d'autrôis, ou chantant, d'une voix juste, mais affaiblie, une romance oubliée. Lorsqu'elle ne faisait pas de musique, j'étais sur de la trouver auprès de la fenêtre, les rideaux hermétiquement fermés et travaillant avec assiduité à des ouvrages d'aiguille. Elle était ordinairement si absorbée dans ses études musicales ou dans ses travaux de couture, qu'elle ne m'entendait pas entrer et qu'elle ne m'apercevait qu' lorsque je m'approchais d'elle, en lui adressant la parole. Alors elle se levait d'un air distraité, comme une personne qui sort d'un songe, ne serait affectueusement la main et engageait la conversation avec beaucoup d'affabilité.

Dans nos causeries, qui devinrent de plus en plus intimes, je ne tardai pas à remarquer qu'elle évitait avec soin de m'entretenir d'elle et de ses propres affaires, usant de mille petites supercheries pour me jeter hors de ma voie lorsque j'essayais d'aborder les régions du passé. Tantôt au moment où j'allais lui adresser ma question sur ces matières, elle me demandait étourdiment des nouvelles d'une parente de province, tantôt elle se levait avec brusquerie, sous le prétexte, rarement spécieux, d'arroser les fleurs de sa jardinière ou d'aller chercher un livre qu'elle venait d'acheter et qu'elle désirait me faire voir.

Dans le commencement j'avais été dupé de cette politique féminine; mais, je le répète, je ne tardai pas beaucoup à remarquer les ruses et les détours de mon interlocutrice. Si la discrétion n'était pas une vertu quelquefois difficile à mettre en pratique, et si la curiosité n'avait pas des aiguillons aussi acérés, j'aurais peut-être inaltérablement réservé. Mais, je l'avoue, au fur et à mesure que ma cousine paraissait s'embarasser davantage dans la trame de ses réticences, mon ardeur à la poursuivre ne faisait que s'irriter et s'accroître; si bien qu'un jour, au début de ma visite et sans qu'il lui fût possible de se dérober à la défensive, je lui adressai, à brûle pourpoint, cette formidable question: « Pourquoi donc, ma cousine, avec votre fortune, votre beauté et surtout votre aimable caractère, n'avez-vous pas voulu vous marier? »

La pauvre demoiselle pâlit tout à tour, me lança un regard de gazelle surprise puis, elle me dit: « Je n'ai pas voulu me marier? » C'est, mon cousin, une question que vous n'avez pas le droit de la constater. Je craignais d'avoir commis une grossière maladresse, en forçant ainsi, dans ses derniers retranchements, quelque gémissante victime du célibat, quelque tourterelle qui avait imprudemment laissé s'enlever la saison de la parade.

Mais je fus bientôt détrempé dans cette injuste hypothèse, car elle apporta, après un moment de réflexion: « Tenez, mon cousin, j'ai assez de confiance en votre honneur pour ne pas craindre de vous livrer l'unique secret de ma vie. Vous êtes le seul homme qui ait obtenu cette confidence: elle me coûte; mais si je gardais vis-à-vis de vous un plus long silence, nous serions gênés tous deux; moi, par la crainte de me livrer; vous, par le désir de me pénétrer. Il vaut mieux en finir tout de suite. »

Quoiqu'en prononçant ces dernières paroles la bonne mademoiselle M... eût dans le ton de sa voix une légère émotion; quoiqu'elle éprouvât, je crois, de secrètes palpitations, comme une colombe entre les mains de l'oiseleur, j'acceptai lâchement le sacrifice. Je rachetai, me dis-je, le tort de ma curiosité par les mérites de ma discrétion. Personne que moi n'aura part aux charmes aveux de cette cousine si mystérieuse. Puis, d'ailleurs, mon intervention dans ces peines de cœur ne sera peut-être pas sans résultat. Qui sait si moi-même n'aura pas pour effet de faire succéder au pâle soleil du célibat quelques lueurs de miel d'autant plus savoureuses qu'elles auront été plus tardives?

Je me hâtai encore de le dire, je m'abaisais dans ces morques ses expériences. J'appris bien vite que les douleurs de mademoiselle M... sont de celles qui ont une console pas et qui ne se soulagent que par une larme versée, chaque jour de la vie, dans la soucoupe du cœur.

Elle me prit par la main, ouvrit en silence la porte du petit salon et m'introduisit dans sa chambre à coucher. C'était une jolie pièce ornée avec élégance, mais sans luxe. Il y régnait

cette luisante propreté des Hollandaises qui régale les yeux. Quoique les rayons du soleil fussent amoindris par un triple rideau de mousseline, on voyait les meubles reluire comme des miroirs. Après avoir jeté un regard futur sur le gynécée dont l'arcès m'était ouvert pour la première fois, j'aperçus de chaque côté de la cheminée deux portraits dont l'éclat extraordinaire fixa mon attention.

Mademoiselle M... qui me suivait d'un air pensif, alla au devant de mes exclamations, en murmurant d'une voix qui cherchait à être pas solennelle, mais qui s'était à son insu: « Mon cousin, j'aurais aimé si j'avais osé vous dire que je n'ai pas voulu me marier. Ce jeune homme dont voici le portrait a dû être mon époux. Quant à cet autre portrait, c'est le mien; il me ressemblait, quoique je n'aie pas été aussi belle. — Mais ces deux portraits sont des chefs-d'œuvre! » m'écriai-je.

Une larme descendit lentement sur la joue de mademoiselle M... qui répondit simplement: « Je suis heureuse de vous l'entendre dire; mais je vous avoue que mon cœur s'en doute depuis longtemps. Au reste, je pouvais être prévenue trop favorablement, car le peintre et ce jeune homme ne font qu'un. »

Je m'approchai pour étudier avec soin les deux portraits. Il y en avait un, celui du peintre, édit enroulé dans une splendide bordure sculptée et dorée; l'autre, celui de ma cousine, se détachait d'un cadre d'ébène d'une sévérité presque funèbre, comme d'un vêtement de deuil.

Ce contraste m'eût frappé davantage si les deux toiles n'avaient pas entièrement captivé mon attention. Le jeune homme était habillé d'une robe de chambre en velours noir. Son cou brun était entouré d'une légère cravate de dentelle. Ses rares cheveux, de la couleur du jais, onduleux, onduleux à peine son front, d'ailleurs noyé dans l'ombre. Son teint était d'une pâleur transparente, ses lèvres décolorées, ses joues flétries; mais un feu extraordinaire était allumé dans ses pupilles. C'était le visage d'un mort avec les yeux d'un fou. Du reste, il est impossible d'exprimer la puissance du pinceau qui avait créé cette œuvre extraordinaire. La toile vivait et respirait. Un pas de plus en avant, et je sentais passer sur mon front le souffle de cette terrible figure.

Quoi! pensais-je, c'est ce personnage fantastique que ma tante et gracieuse cousine a voulu donner sa main. En vérité le goût des femmes me paraît de plus en plus difficile à expliquer.

Cette sotte réflexion, en appelant ma pensée sur mademoiselle M..., eut au moins le mérite de me ramener à son portrait.

Mademoiselle M... avait alors dix-sept ans. Sur sa bouche un sourire lumineux et tendre apparissait comme la première fleur de l'amour. Ses yeux bleus rayonnaient, sous l'arcure de ses sourcils, d'une angélique bonté. Une épaisse chevelure blonde, maintenue par un ruban, couronnait sa tête et allait retomber, comme un flot d'or liquide, derrière ses belles épaules. L'expression dominante de cette adorable figure, d'ailleurs empreinte d'une douce mélancolie, était la sérénité, le calme profond qui émane d'une âme pieuse. Ce n'était pas l'adolescente envers qui Dieu ne s'est pas montré sévère; mais ce n'était pas non plus la jeune fille débauchée. Elle rappelait cette heure natale où, le jour, déjà échauffé, s'enveloppe encore de tous les mystères et de toutes les fraîcheurs de l'aube.

Le peintre avait touché les détails du costume avec une grande hardiesse et une rare habileté. La robe de mousseline que portait mademoiselle M... tombait autour de son corps avec une sorte de grâce pudique. Les rubans bleu de ciel qui enveloppaient son front, son cou et sa ceinture, avaient une légèreté admirable. Une blancheur invisible, celle peut-être de l'Amour qui s'avancait, en relevait les extrémités et les faisait flotter dans la même direction.

J'étais ravi. J'allais d'un portrait à l'autre, admirant au même degré la sauvage magnificence de l'un et la délicieuse suavité de l'autre. Comment le même pinceau avait-il pu créer ces deux pages si différentes, l'ange radieux et le démon menaçant, la vie et la mort?

Ma cousine trouvant apparemment que ma contemplation se prolongeait outre mesure, m'arracha à mon enthousiasme en me posant timidement la main sur l'épaule: « Cousin, me dit-elle, il faut retourner dans le salon. Vous connaissez maintenant les deux fiancés dont je vais vous raconter la misérable existence... »

Nous nous assîmes à côté l'un de l'autre. Elle prit une tapisserie afin de dissimuler son embarras ou de cacler ses pleurs, me jeta un regard sérieux, comme pour me recommander le respect dû à la douleur, et commença son récit: « Vous savez, mon cousin, que j'ai perdu ma mère avant l'âge de six ans. Hélas! je ne me souviens même plus de ce guide de mes premières années. Je suis élevée par mon père qui s'éloia du monde afin de pouvoir se consacrer à moi tout entier. Vous l'avez connu, je n'ai pas besoin de vous dire combien il était bon, tendre et dévoué. »

Nous demeurâmes, en ce temps-là, au faubourg Saint-Germain, dans une petite maison occupée seulement par trois ou quatre locataires. Un jardin spacieux, qui appartenait aux habitants du premier étage, se trouvait sous nos fenêtres. Ce jardin, qui était ma seule distraction puisque je ne sortais presque jamais, était entretenu avec beaucoup de soin, quoique les maîtres en fussent absents durant la plus grande partie de l'année. Je n'y avais jamais vu le ried; mais je le connaissais si bien qu'il m'aurait pu m'y promener les yeux fermés. J'avais deviné tout ce que je n'avais pu entrevoir. Plus l'hiver, en dépouillant les arbres de leur feuillage, me dévoilait les mystérieux abris et les allées tracées au milieu des massifs.

Je vécus sept ans en face de ce beau jardin sans en rien aimer autre chose que les arbres et les fleurs. Je savais les noms qui se construisaient à la cime des marronniers, je pouvais nommer le nom des plantes qui un vieux jardinière renouvelait dans les plates-bandes, et qui se mouraient dans l'abandon, comme les fleurs des champs ou des bois. Combien



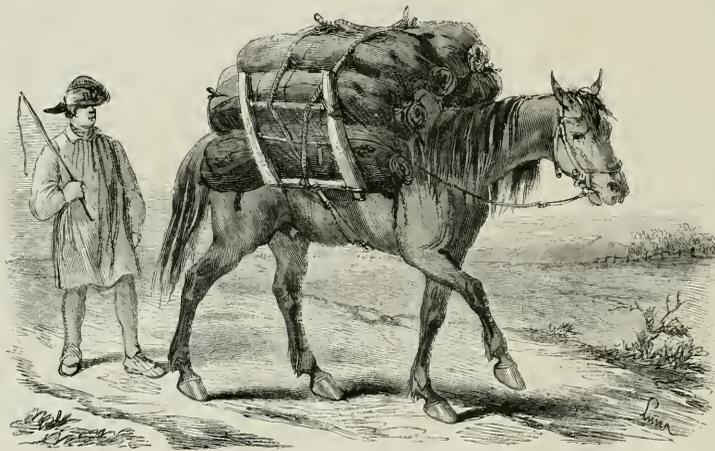


[Les races de chevaux en France. — Cheval du Mellerault.]

cialement dans les environs de Bayeux.

On a reproché au cheval melleraud d'avoir les épaules plates et les réactions dures. Mais il rachète ces légers défauts par des qualités remarquables ; il est plein de nerf, d'énergie ; d'une taille très-élevée, il peut servir comme cheval de cavalerie, et reste dans les pâturages jusqu'à ce qu'il soit monté, il ne peut rendre aucun service qui indemnise en partie l'éleveur de ses frais de soins et de nourriture ; aussi son éducation revient-elle fort cher, et maintient le prix des mellerauds à un chiffre assez considérable. C'est pourquoi on trouve dans l'armée peu d'individus de cette race. Les officiers généraux ou les officiers supérieurs peuvent seuls se les procurer.

Un fait particulier à la race des mellerauds, c'est qu'ils résistent pour ainsi dire aux croi-



[Les races de chevaux en France. — Cheval du Morbihan.]

sements. Ceux qu'on a essayés n'ont pas réussi, ils ont plutôt donné à reconnaître qu'il y avait plus à perdre qu'à gagner par ces alliances un peu tétraétraires, et que le mieux à faire était de perpétuer la race dans sa pureté originelle. Il nous faut encore mentionner un autre caractère qui est particulier aux mellerauds, c'est qu'en sortant de l'écurie, ils sont d'abord un peu roides, un peu froids, mais ils ne tardent pas à s'échauffer par l'exercice.

Nous avons dit en commençant, que certains auteurs, notamment le colonel Cardini, pensaient que la race des mellerauds devait avoir un peu de sang oriental. Si on voulait poursuivre cette analogie, on pourrait rappeler que dans cette race, comme dans celle des arabes, les juments l'emportent généralement sur les mâles.

Si des soins et une administration intelligente peuvent donner à la France les ressources chevalines nécessaires pour



[Les races de chevaux en France. — Cheval alsacien.]

remonter sa cavalerie légère, il n'en est pas de même pour la grosse cavalerie. En première ligne, nous avons placé les cotentins, et encore avons-nous fait remarquer que leur vé-

ritable destination était plutôt le carrosse que la selle. Cette pénurie de chevaux de grosse cavalerie a fait penser à la race que nous possédons sur les rives du Rhin, en Alsace, et dont

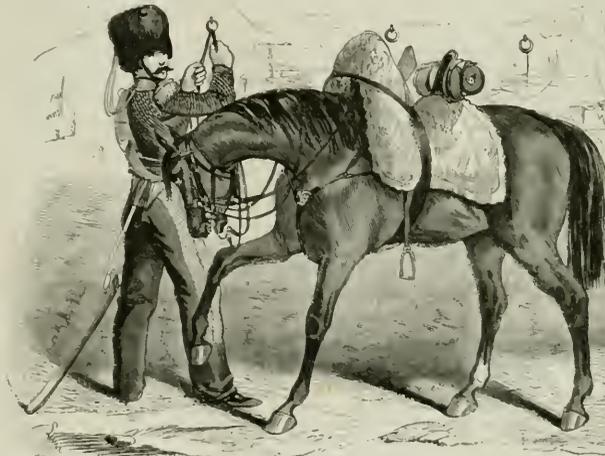
on trouve encore quelques individus dans une partie de la Moselle, du côté de Saint-Avold, de Pont-à-Mousson et sur les confins de la Prusse rhénane ; elle sert principalement à la



(Les races de chevaux en France. — Cheval ardennais.)

remonte de la gendarmerie. Mais ces chevaux, malgré leur belle apparence, n'ont fait qu'un service médiocre, soit que leur tempérament fut trop mou, trop lymphatique, soit encore parce qu'ils avaient la vue faible. En effet, un grand nombre de ces chevaux devient souvent aveugle. On peut leur reprocher encore d'être lourds, lents, et de manquer parfois d'énergie.

Il n'est personne qui, s'il ne l'a visitée, n'ait du moins entendu parler de cette contrée âpre, montagneuse et boisée, qui s'appelle le Morvan, et sépare, pour ainsi dire, les deux Bourgognes. Dans ce pays privé de routes, habité par une race d'hommes robustes, aux mœurs dures et presque sauvages, il n'y a qu'un seul produit, le bois, qu'une seule industrie, l'exploitation des forêts, soit pour le chauffage, soit pour le charbonnage. Là, tout individu est bûcheron ou charbonnier, comme dans la campagne, aux environs de Saint-Etienne, tout le monde est mineur. L'absence de voies de communi-



(Les races de chevaux en France. — Cheval d'Auvergne.)

cation ne permet pas de s'y servir de voitures, ou même de chariots; aussi, tous les transports s'y font à dos au moyen des chevaux du pays, qui forment en quelque sorte une race particulière. Ces chevaux sont plus forts que ceux qui servent sur plusieurs points de la France à débarder les forêts, notamment entre Bernay et Alençon, où ils sont connus sous la dénomination de *chevaux de bois*, plus forts surtout que ceux que l'on trouve sur la limite des départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, et qui vont chercher à Coquidan, le minéral qui sert à alimenter les forges de Paimpont. Dans tout autre pays que le Morvan, ces chevaux pourraient servir aux transports agricoles, et mener les chariots des paysans, mais l'absence totale de routes réduit jusqu'ici le cheval du Morvan à la condition de cheval de bât. Ces animaux, nés et élevés dans les bois, sont sobres, durs à la fatigue et peu sujets aux maladies. Leur entretien ne coûte pour ainsi dire



(Les races de chevaux en France. — Cheval gascon.)

rien, car on ne leur donne presque aucune nourriture, et ils vivent de ce qu'ils trouvent à pâturer dans les bois et dans les ventes.

Nous n'avons pas épuisé le dénombrement des races chevalines que produit le sol de la France. Quelques-unes, propres soit à la selle, soit au trait, nous restent encore à faire

connaître. Le centre, le midi, le nord, ont des races dont nous n'avons pas encore parlé. Nous reparlerons cet oubli dans un prochain article.

## Académie des Sciences.

COMPTE RENDU DU PREMIER TRIMESTRE DE 1846.

## Sciences médicales.

**Physiologie.** — Que de miracles se passeraient de nos jours et seraient tenus pour authentiques, sans l'Académie des sciences et le procureur du roi. Ce sont là deux écueils bien difficiles à éviter pour le charlatanisme, surtout le premier; car, du moment qu'il n'est pas question d'un crime, mais seulement d'une jonglerie propre à piper les badauds, un procureur du roi peut fort bien déposer la méfiance et le soupçon, il peut être magnifié, éternisé, pipé lui-même; tandis que si le charlatanisme attire sur ses œuvres l'attention de l'Académie, sur-le-champ des hommes d'un scepticisme désespérant examinent les faits, demandent à voir. On ne peut parvenir à leur faire admettre la moindre chose sur parole. Le physicien, le médecin, le géomètre, le chimiste, arrivent chacun avec ses doutes, et quelques épreuves ont bientôt fait croquer pièce à pièce tout l'échafaudage industriel. N'allez pas croire cependant que tout soit perdu pour cela, que le charlatan soit ruiné du coup; au contraire, il lui fait des réclames, des annonces, et voit pourquoi il vient hardiment délier le jugement de la science, puis il publie partout que son invention a été présentée à l'Académie; les comptes rendus de l'Institut en font foi, et le voilà avec un brevet, sans garantie, mais qu'importe? Il sait d'ailleurs exploiter jusqu'au démenti qu'il a reçu, c'est l'envie, la crainte, la rivalité qui ont fait parler ses juges, il offre de le prouver et le prouve au bon bourgeois qui, tout fier d'y voir mieux que messieurs tel et tel de l'Académie, devient, sans le vouloir, un compère, et répète en haussant les épaules qu'on ne peut nier ainsi l'évidence.

Nous faisons ces réflexions en retrouvant dans les comptes rendus le rapport de la commission chargée d'examiner une jeune fille soi-disant électrique. Les journaux politiques avaient annoncé toute sorte de choses merveilleuses à ce sujet: un médecin distingué avait vu ou cru voir quelques-uns de ces effets extraordinaires se produire sous ses yeux, il en avait écrit à l'Académie, et partout on ne parlait plus que de chaînes, de tables renversées, d'aiguilles magnétiques influencées à distance, etc., le tout exécuté par la jeune fille en question.

Devant M. Arago les choses avaient déjà perdu de leur importance; l'aiguille aimantée n'éprouvait aucune espèce d'influence par le fait de mademoiselle C. Le savant observateur ne put parvenir à voir remuer au contact du tablier de la jeune fille un guérison en bois; seulement il constata qu'en s'asseyant sur une chaise, elle y produisit des mouvements d'une extrême violence. Sur la demande de M. le secrétaire perpétuel, l'Académie nomma une commission dont le rapport se résume ainsi: on avait assuré que mademoiselle C., âgée de quatorze ans, née dans le département de l'Orne, exerçait une action répulsive très-intense sur les corps de toute nature au moment où une partie quelconque de ses vêtements venait à le toucher; on parlait même de guérisons renversées à l'aide du simple contact d'un fil de soie.

Aucun effet appréciable de ce genre ne s'est manifesté devant la commission.

Sous les yeux de la commission une aiguille aimantée délicatement suspendue n'a éprouvé, sous l'influence du bras de la jeune fille, ni déplacement permanent, ni déplacement momentané.

La commission s'est assurée par des expériences variées et nombreuses que la jeune fille ne possède pas la prétendue faculté qu'on lui avait attribuée de distinguer par le tact les pôles des aimants.

Le seul fait annoncé qui se soit réalisé devant la commission est celui de mouvements brusques et violents éprouvés par les chaînes sur lesquelles la jeune fille s'asseyait. Des soupçons sérieux s'étant élevés sur la manière dont ces mouvements s'opéraient, la commission annonça qu'elle les soumettrait à un examen attentif, et que ses recherches tendraient à découvrir la part que certaines manœuvres habiles et caclées des pieds et des mains pouvaient avoir eue dans le fait observé. A partir de ce moment, il fut déclaré aux membres de la commission que la jeune fille avait perdu ses facultés attractives et répulsives, et qu'on les prendrait aussitôt que ces facultés se représenteraient. Depuis, la commission n'a reçu aucun avis, mais elle a appris que la jeune fille n'était plus dépossédée de ses facultés merveilleuses que devant les membres de l'Institut, tandis que chaque soir elle les retrouvait devant un public moins difficile à convaincre. N'est-il pas évident que de tous les tours de mademoiselle C. le meilleur est de s'être fait annoncer par l'Académie?

**De la digestion et de l'assimilation des matières amyloïdes et saccharées,** par M. Mialhe. — M. Pavon a lu, sur ce travail, un rapport dont nous allons donner l'analyse.

L'auteur, après avoir rappelé que la désagrégation des substances azotées dans les voies digestives s'opère par le concours d'un acide et de la pepsine, phénomène comparable à celui de la diastase agissant sur l'amidon, s'est étroitement proposé pour but de rechercher les réactions qui peuvent disposer les matières fécales et sucrées à prendre part à l'alimentation, de même que sous l'influence de la bile les matières grasses deviennent miscibles à l'eau et assimilables.

Si l'on remonte dans l'histoire de la science, on trouve que Spallanzani a reconnu la nécessité, chez les ruminants, que l'herbe, le blé, le pain, etc., soient longtemps mâchés et imprégnés de salive pour être digérés; mais il attribua ce résultat à l'influence de la division mécanique.

Leuch a découvert l'action de la salive sur l'amidon hydraté à chaud, et obtint les produits solubles et sucrés qu'on résulte; il a émis la pensée que l'acidité de la salive, considérée par lui comme un fait de règle générale, était sans influence sur cette réaction; enfin, sans rien entrevoir en ce

qui touche le principe actif, il a supposé que l'amidon n'était transformé par la salive dans ses expériences qu'à la condition d'être désagrégé par la chaleur.

D'autres auteurs étaient arrivés à des conclusions peu différentes, en sorte que le fait de la dissolution et de la saccharification de l'amidon par la salive était bien établi, sans qu'on eût pourtant découvert l'agent spécial du phénomène.

Par de nombreuses expériences, M. Mialhe a éclairci plusieurs points douteux dans les réactions de la salive humaine; il y a découvert un principe actif de la transformation des substances amyloïdes; enfin il a démontré que ce principe offre la plus grande analogie, si ce n'est une identité complète, avec la diastase que développe la végétation quand les dépôts amyloïdes doivent être dissous et traverser les tissus pour servir à de nouvelles formations organiques.

La diastase animale obtenue par M. Mialhe, en extrayant de la salive le principe actif avec toutes les précautions indiquées relativement à la diastase végétale, ne présente, avec celle dernière, aucune dissimilitude; elle est également énergique, dissout et saccharifie deux mille fois son poids d'amidon, au maximum d'action en présence de l'eau et à la température de soixante-dix à quatre-vingts degrés; elle est également neutre, sans saveur, inerte à l'égard de tous les autres principes immédiats essayés. Malgré tant de points de ressemblance, M. Mialhe n'a pas cru devoir trancher la question de l'identité entre ces principes appartenant à deux règnes différents.

On sait, et nous avons dit à une époque antérieure, que M. Mialhe faisant l'application de ses travaux sur les substances amyloïdes à la thérapeutique, a cherché les moyens de combattre le diabète qu'il considère comme résultat, non d'une saccharification exagérée qui aurait lieu dans l'organisme, mais du défaut d'assimilation du sucre formé; la présence des alcalis lui ayant paru nécessaire à cette assuilation, il a tenté le traitement du diabète par le carbonate de soude. Mais, comme l'a fort bien fait observer M. le rapporteur, les faits observés par M. Mialhe ne peuvent amener une conclusion. Nous ne pensons pas que l'on ait obtenu, par ce moyen, non plus que par un autre, une guérison réelle et durable chez un seul diabétique.

**Anatomie pathologique.** — M. Parclache a décrit, dans un mémoire, les caractères et le mode de formation des concrétions potypiformes du cœur. Indiquant d'abord les différences anatomo-pathologiques qui séparent les excroissances des concrétions, il insiste sur ces caractères différentiels établis par Morgagni, l'adhérence par continuité de tissu et la vascularisation qui sont propres aux excroissances.

Les concrétions pathologiques ou formées pendant la vie sont composées de fibrine et recouvertes de cror; les concrétions cadavériques, au contraire, sont formées d'un noyau de cror recouvert d'une pellicule fibrineuse. Aucun caractère anatomo-pathologique ne distingue d'une manière certaine les concrétions inflammatoires des concrétions sanguines. L'auteur se résume en concluant que les productions concrètes du cœur consistent uniquement en des concrétions sanguines pathologiques ou cadavériques, mais parfaitement distinctes des excroissances organiques.

**Médecine.** — M. Arago a lu à l'Académie une lettre fort détaillée de M. Lallemand sur les eaux du Vernet ou plutôt sur l'établissement de bains, vers lequel l'ancien professeur de Montpellier a dirigé son illustre client, Ibrahim-Pacha.

Ces bains méritent certainement les éloges que leur donne M. Lallemand; l'atmosphère sulfureuse qu'on y a créée, la douceur du climat qui permet aux malades le séjour du Vernet pendant l'hiver nous semblent devoir influencer aussi heureusement que possible certaines affections des poumons.

Nous ne demandons pas mieux que d'entendre vanter le ciel du Roussillon à l'égal du beau ciel de l'Italie, d'autant plus que ce beau ciel de l'Italie est sur quelques points très-inclément pour les poitrines malades. Nous regrettons seulement que M. Lallemand, dans son enthousiasme pour les eaux du Vernet, ait publié une lettre qui ressemble beaucoup aux prospectus annuels de toutes les eaux. Son titre d'académicien lui a rendu facile de faire passer cette publication par l'Académie, et c'est encore une chose que nous regrettons; car M. Lallemand, sans en douter, a fait tout bonnement une réclame; rien n'y manque, pas même l'assurance de guérison pour des maladies que nous voudrions bien, hélas! pouvoir guérir.

L'exemple donné par M. Lallemand a bientôt porté fruit, et un autre médecin s'est hâté d'écrire à l'Académie pour réclamer, en faveur des eaux de Balnearie, une part des mérites qu'on voulait monopoliser au Vernet. Allons, ferme, posez, messieurs, usez de votre droit, et l'Académie recevra d'ici à quelque temps cinq ou six cents lettres pour la plus grande gloire des eaux de France et de Navarre.

M. Bouquet, continuant ses recherches sur l'action de *Vergetine* dans les *hemorrhagies externes*, a constaté, par une douzième expérience sur un mouton, que l'application d'un tampon de charpie imbibé d'une solution d'ergotine marquant au pressoir 5 à 12 degrés, arrêtait en peu de temps (vingt-cinq à sept minutes) l'hémorrhagie résultant de l'ouverture de la carotide, et que l'emploi de cette substance n'était suivi d'aucun accident. C'était principalement sur l'innocuité de ce moyen que portaient les expériences.

**Hygiène publique.** — Assainissement des amphithéâtres d'anatomie. — L'étude de l'anatomie a toujours été rendue pénible et difficile par la décomposition rapide des cadavres. Ce qu'il importait d'éviter, ce n'était pas seulement la répugnance bientôt surmontée que causaient, aux élèves encore novices, l'aspect et l'odeur des sujets putrides; certains amphithéâtres d'anatomie sont placés au centre de quartiers populeux, on n'a pu se dispenser d'en établir dans les hôpitaux excentriques, dans les hôpitaux militaires d'instruction. Bien que l'influence attribue généralement et surtout par le vulgaire aux émanations des amphithéâtres, ne soit rien que ce que certaine, c'était en tous cas un voisinage fort désagréable

pour les maisons d'environ, et même les anatomistes les plus endurcis ne pouvaient s'empêcher de regretter, surtout pendant la saison chaude, de ne pouvoir se délivrer de l'odeur infecte dans laquelle ils vivaient. Enfin les blessures faites soit par les os, soit par les instruments saisis, avaient souvent des suites graves et faisaient presque chaque année quelque victime. Le chlore et les chlorures de soude et de chaux étaient en faveur auprès des anatomistes, les préparations étaient aérées quand on les en arrosait, et d'ailleurs le chlore ne supprimait l'odeur des cadavres qu'en rendant l'atmosphère non respirable. Il s'agissait donc de prévenir la putréfaction et non de combattre ses effets. D'autre part, en rendant imputrescibles, pour un long espace de temps les sujets des amphithéâtres, on se jetait dans un extrême embarras. Le nombre annuel des cadavres placés sur les tables d'anatomie tant à Clamart qu'à l'École pratique, est de plus de 4,000; tenons-nous-en à ce chiffre, au bout de dix ans on aura 40,000 cadavres, formant une masse impensable ayant un volume 2,500 mètres cubes et un poids 2,500,000 kilog. On ne saurait ni mettre ces matières qui formeraient à la longue des charniers infects et dangereux pour le voisinage. On se voit donc obligé de renoncer à des substances qui seraient trop conservatrices; d'autres, comme les solutions de sulfure, d'arsenic, déterminent des accidents toxiques, soit par le contact des cadavres qui en sont pénétrés, soit en infectant l'atmosphère des salles d'anatomie.

M. Succiati a reconnu que l'injection avec une solution de sulfite de soude, combinée à des lotions de chlorure de zinc, conservait parfaitement les sujets durant vingt à quarante jours, suivant la température, l'état de l'atmosphère, la constitution, la maladie qui a déterminé la mort, etc. La solution de sulfite de soude injectée par la carotide est complètement absorbée au bout de quelques heures, et l'on peut alors injecter le sujet au suif, s'il est destiné à l'étude de l'angiologie.

On peut espérer que la putréfaction arrivant moins vite, les blessures d'amphithéâtre seront moins souvent dangereuses. Toutefois, le plus sûr sera toujours de recourir immédiatement au caustique, préservatif certain et que pourtant on néglige presque toujours.

Les sujets préparés de la sorte noircissent et émusent rapidement les instruments; c'est le seul inconvénient qu'on ait reconnu depuis six mois.

D'autres améliorations ont encore été enlevées aux amphithéâtres la plupart de leurs inconvénients. Déjà depuis longtemps on ne sait plus ce que c'est que ces amphithéâtres décrits par Perron-Duchâtelet, ces fameuses salles de la Pitié, ces vieux pavillons de l'École pratique, où tant de générations d'anatomistes ont passé. Nous ne regrettons certainement pas ces charniers infects; cependant ils avaient bien leur côté poétique; c'était une belle horreur. Maintenant, les amphithéâtres deviennent des boîtes; on finira par y travailler en gants jaunes et en bottes vernies, et les dames, en sortant du jardin d'hiver, iront, comme au temps de Boileau, voir la dissection.

**Annales des carrières employées dans les manufactures d'allumettes chimiques,** par M. T. Roussel. — Ce mémoire, présenté à l'Académie des sciences et publié dans la *Revue médicale*, contient un grand nombre de faits curieux.

Les maladies que l'auteur a observées à Paris, et qui ont été l'objet des études de MM. Sédillot, Strohl et Heidecker, à Strasbourg, se développent par suite du mauvais aménagement des ateliers, et de la présence dans l'atmosphère d'une quantité notable de vapeurs phosphorées. La toux et un état catarrhal des bronches qui va rapidement en augmentant de gravité, telle est la maladie la plus commune; elle affecte les ouvriers qui trempent les allumettes dans le mastic phosphoreux, et quand toutes les préparations se font dans le même local, tous les ouvriers sont atteints de toux, notamment dans les temps humides. Cette toux oblige bientôt un grand nombre d'entre eux à quitter le travail.

On a observé aussi chez ces ouvriers la nécrose des os maxillaires, affection beaucoup plus grave. Un observateur, M. Strohl, croit devoir distinguer cette maladie des os, de la nécrose et de la carie. Suivant M. Roussel, c'est une véritable nécrose qui se produit ainsi; lorsqu'un ouvrier se fait arracher une dent, la plaie, sous l'influence du phosphore, ne se referme pas; une suppuration fétide survient, et l'os, mis à nu, se nécrose.

De nouvelles observations viendront sans doute éclairer ce point de pathologie.

La séparation des ateliers de manière à diminuer le nombre des victimes, et une ventilation suffisante pour entraîner les vapeurs du phosphore, tels sont les moyens prophylactiques recommandés par M. Roussel.

— Dans la séance du 16 mars, M. Sédillot, professeur de clinique externe à Strasbourg, a été nommé membre correspondant pour la section de médecine et de chirurgie, en remplacement de M. Lallemand, devenu académicien titulaire.

M. Mignet publie une deuxième édition, considérablement augmentée, de ses ouvrages relatifs à l'histoire de France et de Philippe II. En le publiant de nouveau, dit-il, avec d'utiles changements et quelques développements nécessaires, je me suis efforcé de le rendre tout à fait digne de l'accueil favorable qu'il a déjà reçu. On y trouvera expliquée d'une manière encore plus claire et exacte, racontée d'une manière peut-être encore plus vive, l'histoire des longs et terribles combats de Perez avec Philippe II. Depuis la première édition de cet ouvrage, des matériaux importants ont été mis à la disposition de M. Mignet. Le point qui a reçu de ces nouvelles communications des développements plus étendus, est l'exposé de la situation des Pays-Bas au moment où don Juan fut envoyé comme gouverneur; M. Mignet a montré quelle avait été, à l'égard de cette province, la politique de Philippe II. L'histoire de l'insurrection des Pays-Bas sera à expliquer la conduite et les desseins de don Juan, et ce récit ne s'écartera pas du sujet, puisque les affaires de Flandre ont été le prétexte du meurtre d'Escobedo et la cause première des longues infirmités de Ph. cz.

# BIBLIOTHÈQUE-CAZIN A 1 FR. LE VOLUME

Publiée par PAULIN, libraire-éditeur, rue Richelieu, 60.

**En vente :**

- EUG. SUE. — Les Mystères de Paris. 10 v.
- Mathilde. 6
- Le Juif errant. 40
- Arthur. 4
- La Vie de Koat-Ven. 5
- La Salamandre. 2
- Paula Mond. 2
- Anar-Gull. 1
- Le Marquis de Léorière. 1
- Plik et Plok. 1
- Délecteur (A. Gololphin.—Karlik). 1
- Thérèse Dunoyer. 2

**En vente :**

- L. REYBAUD. — Jérôme Paturot. 1 v.
- ALPH. KARR. — Georville. 1 v.
- J. SANDEAU. — Marlanna. 1 v.
- Le Horcier Herbeau. 1 v.
- Vallance et Richard. 1 v.
- A. DELAVEIGNE. — La Duchesse de Mazarin. 1 v.
- M<sup>me</sup> COTTIN. — Elisabeth. — Claire d'Albe. 1 v.

**Sous presse**

(POUR PARAÎTRE INCESSAMMENT)

- EUG. SUE. — Jean Cavalier. 4 v.
- Le Morne au Diable. 2 v.
- L'abbé PRÉVOST. — Mamou Lescant. 1

**En préparation :**

- EUG. SUE. — Le Commandeur de Malte. 1 v.
- Entréaumont. 1 v.
- La Concarantcha. 1 v.
- Deux Histoires. 1 v.
- Comédies sociales. 1 v.
- P.-L. JACOB (bibliophile). — Œuvres choisies. 1 v.

Les chefs-d'œuvre des romanciers modernes, ainsi que des romanciers anciens, tels que Mesdames Cottin, de Graffigny, Lafayotte, Riceboni, de Staël, de Tencin, MM. Carotte, Hamilton, Lesage, Marivaux, Marmontel, Montesquieu, l'abbé Prévost, Scarron, Tressan, etc., etc., et des traductions des meilleurs auteurs de romans étrangers, tels que Lewin, miss Burocy, Fielding, de Foë, Goethe, Goldsmith, miss Luehbold, Johnson, Anne Radcliffe, Sterne, Swift, etc., etc., seront publiés dans la BIBLIOTHÈQUE-CAZIN. Chaque volume de 250 à 500 pages, très-bien imprimé sur beau papier glacé et satiné, et corrigé avec le plus grand soin, contient au moins la matière d'un volume in-8 du prix de 7 fr. 50 c. ATAR-GULL, formant 2 vol. in-8 du prix de 15 francs, coûte 1 franc dans la BIBLIOTHÈQUE-CAZIN. — Chaque volume se vend séparément.

Il paraît un ou deux volumes chaque semaine.

A partir du 1<sup>er</sup> avril  
les bureaux sont transférés  
rue Vivienne, 4.

## LE RAILWAY

A partir du 1<sup>er</sup> avril  
les bureaux sont transférés  
rue Vivienne, 4.

JOURNAL COMPLET DES CHEMINS DE FER, PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE (LE JEUDI ET LE DIMANCHE).

Prix à 10 fr. pour Paris, et 12 fr. pour les départements. — Une Carte détaillée des chemins de fer construits et en projet, d'après MM. BELLET et HENRY, ingénieurs, est envoyée gratis aux abonnés. — Un s'abonne aux bureaux du RAILWAY, rue Vivienne, 4, à Paris. Envoyer un mandat sur la Poste, ou s'adresser aux bureaux des Messageries.

N<sup>o</sup> 2,  
**RUE VIVIENNE** **CACHEMIRE** **PALAIS-ROYAL**

**CHALES, cachemire pur** . . . . . 89 fr. 50 c.  
Nouvelle et importante partie de **CHALES, cachemire pur, fabrication supérieure** . . . . . 144

La Maison du **GRAND COLBERT**, voulant donner un démenti formel aux personnes qui ont prétendu qu'elle était dans l'impossibilité de livrer des Cachemires français sans mélange au **BAS PRIX** de 90 francs, et en **DESSINS NOUVEAUX**, à 155 francs, a l'honneur d'informer le public qu'il sera rendu, avec chaque châle, **UN CERTIFICAT DE GARANTIE** portant le **NUMÉRO** du **FABRICANT** et la **DÉSIGNATION** de **CACHEMIRE PUR**.

**PLUSIEURS BELLES PARTIES DE NOUVEAUTÉS, FANTAISIES ET SOIERIES A DES PRIX EXCEPTIONNELS.**  
Confection de Mantelets, de Visites, etc., depuis 1 1/2 f. 50 c. jusqu'aux prix les plus élevés.

**L'ODONTINE** et **FELIXIR ODONTALGIQUE** ont une supériorité constatée sur tous les autres dentifrices connus. Dépôt chez **M. FAGUER**, rue Richelieu, 95, et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

**ENTREPOT** **ALIMENTATION DES ENFANTS.** **DÉPÔTS**  
Rue Richelieu, n<sup>o</sup> 26. **PARIS.** Dans toutes les villes de FRANCE.

La substance la plus convenable et la plus facilement digérée par les jeunes enfants est sans contredit le **BAMBAULT DES ARABES** de **DELANCREMIE**. Cet aliment léger et délicieux est le seul qui ait été approuvé par l'Académie royale de Médecine, seule à toutes qui offre garantie et confiance; il aussi ne doit pas être confondu avec les imitations et contrefaçons qui surgissent chaque jour et qui souvent n'ont que l'avantage d'être indigestes ou irritantes.

**3 FRANCS PILULES STOMACHIQUES LA BOÎTE**  
Seules autorisées contre la Constipation, les Vents, la Bile et les Glaires.—Pharmacie COLBERT, passage Colbert.

**CHOCOLAT GUILIER.**  
Ordinaire, 1 f. 25 c.—N<sup>o</sup> 1, 4 f. 50. | Caraque, 5 f.—Et, surchoix, 1 f.  
Fin, 2 f.—Surtin, 2 f. 50 c. | 1/2 vanille, 50 c. en sus, 4 vanille, 1 f.  
A 2 fr. et au-dessus, — expéd. franco pour 15 1/2 kilog. Un bon sur Paris.

**LONGUEVILLE,**  
10, rue Richelieu, près le Théâtre-Français.  
**CHEMISES.**

**Aux FAMILLES, MAISONS DE SANTE, PENSIONS, et PHARMACIENS.** **GLACIÈRES PARISIENNES**  
Appareils n<sup>o</sup> 18, 50 et 40 fr. Expéd. franco, tous les jours.

**CAPOTES, 15 FR.; CHAPEAUX, 12 FR.**, en gros d'Anvers, en petit de soie, en mousseline ou en crêpe. Tout en première qualité. Chapeaux méridiens et distinction. (Emballage pour la province, 5 fr.) — Maison **AIMÉ HENRI**, rue Basse-du-Rempart, 48, Chaussée d'Antin. On demande des apprentis.

**SAVON-VIERGE AU CAMPHRE,**  
Production sanitaire d'après le système RASPAIL,  
Par **Ed. PINAUD**, parfum., rue St-Martin, 240.  
Aussi doux à la peau que les pâtes d'amandes les plus fines.  
Prix: 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Prix à 2 francs.  Prix à 2 francs.

**EAU DE TOILETTE**  
de la  
**DUCHESSÉ,**  
BOUTILLÉE PAR  
**DEMARISON et CHARDIN**  
Fournisseurs du Roi,  
15, RUE SAINT-MARTIN.

**AVIS. --- CHOCOLAT MÈNIER.**  
Le CHOCOLAT MÈNIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité l'envie de ses contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les mélanges dont il est revêtu ont été remplacés par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prévenir le public contre cette fraude. Mon nom est sur les tablettes de CHOCOLAT MÈNIER, aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médaillons qui y figurent est le **journal** de celles qui ne m'ont été décernées, à trois reprises différentes, par le roi et la société d'encouragement. Ces récompenses honorables m'autorisent à être distingué du CHOCOLAT MÈNIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de NEMEL, et l'économie d'un million hydrique, m'ont mis à même de donner cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Ce CHOCOLAT, par le seul fait de ses qualités et de son prix modéré, obtient aujourd'hui un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. — Dépôt principal, PASSAGE CHOISSUL, 21, et chez MM. les pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

**PIRGATIF à la MAGNÉSIE**  
**CHOCOLAT-DESERRIÈRE**

Pharmacie, rue Lepelletier, 9, près l'Opéra.  
Efficace, agréable, sans inconvénients. Le moyen le plus sûr de guérir le choléra, la dysenterie, la diarrhée, la constipation, le vomissement, le tétanos, la rage et le choléra. — No 1000 en vente dans les meilleures pharmacies. — On le mange avant ou pendant le repas, sans préparatifs et sans changer ses habitudes. — 5 minutes avant d'entrer la constipation. — Une boîte en papier, avec avantage une bouteille de la naissance eau de Seltz.  
En attendant, franco, à M. DESERRIÈRE, le prix d'un mille de la boîte 9 francs, ou la boîte TRANCÉ DE ROY en France.

La COMPAGNIE de PUBLICITÉ, 4, rue Vivienne, reçoit les annonces pour la combinaison des huit journaux, au prix de 1 fr. 80 c. la ligne.

**Éroulement d'une maison rue Saint-Nicolas-d'Antin, à Paris.**

Dimanche, dans la matinée, un accident affreux a jeté la consternation dans le quartier de la Chaussée-d'Antin : entre six et sept heures du matin, tout un pan de la maison située rue Saint-Nicolas numéro 11, dont M. Ruelle-Pomponne, magistrat, est propriétaire, venait de s'érouler de fond en comble sans qu'aucun signe précurseur ait pu donner l'éveil aux malheureux locataires dont cette habitation était peuplée.

La partie de ce bâtiment ainsi éroulée était une aile ayant quatre étages d'une assez mauvaise construction, haute de quinze mètres environ, qui couronnait en retour d'angle la maison voisine portant le numéro 17, et venait à peu près toucher l'alignement de la rue Mogador nouvellement percée entre la rue Saint-Nicolas et la rue Neuve-des-Mathurins.

Les travaux des fondations de cette nouvelle rue avaient nécessité dans le sol de profonds déblais qui avaient dû ébran-

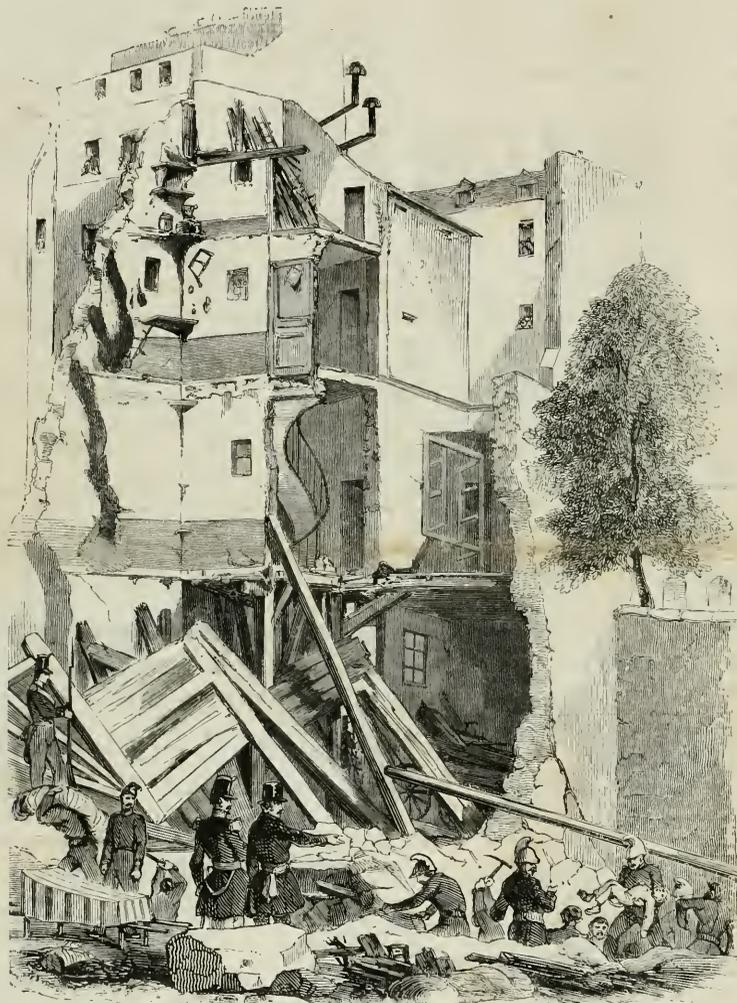
ler les mauvais bâtiments de la maison de M. Ruelle-Pomponne qu'on avait complètement négligé d'étayer.

A la nouvelle de cette catastrophe, les habitants les plus voisins se sont empressés d'accourir pour sauver les victimes enfouies sous les décombres, jusqu'au moment où M. le préfet de police, M. Halphen, adjoint au maire du deuxième arrondissement, les commissaires de police du quartier, les sapeurs pompiers de la rue de la Paix, et les soldats des 24<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> régiments de ligne, accourus sur les lieux, ont pu organiser un service régulier de sauvetage sous la direction du digne chef des pompiers et de leur chirurgien-major.

Un étroit et haut pan de mur, resté debout et vacillant sur sa base, se déclarait petit à petit et menaçait d'écraser à leur tour les travailleurs, sans que ceux-ci parussent s'occuper de cet imminent danger; il devenait urgent de prévenir un nouvel accident de nature à retarder les travaux

de retrouver un enfant sauvé aussi miraculeusement qu'elle-même. Une ambulance provisoire, établie dans une maison voisine par les docteurs Piery, Chereau, Boutin, etc., etc., et par les pharmaciens du quartier, permit de donner les premiers secours aux victimes, dont les unes, transportées à l'hospice Beaugon et les autres recueillies par des voisins ou des amis, sont, assure-t-on aujourd'hui, en voie de guérison.

Après avoir cité les sieurs Louis Gombard, maçon, et Aimé, peintre, qui n'ont pas craint de risquer leur vie pour sauver deux enfants, et avoir donné des éloges au zèle et au dévouement que tout le monde a déployé dans ce terrible accident, qu'il nous soit permis de nous étonner qu'à une époque où la fièvre des constructions est à son paroxysme, il ne soit imposé à cette foule de maçons qui s'intitulent constructeurs sans en avoir ni les ressources ni les connaissances, aucune obligation de pourvoir au moins au soutènement des maisons anciennes que leur position, au milieu des travaux nouvellement entrepris, expose à être sapées dans leurs fondations et à demeurer même longtemps isolées, lorsque la faillite, qui suit si souvent ces imprudents entrepreneurs, vient arrêter les constructions commencées; espérons que le funeste enseignement de la rue Saint-Nicolas ne sera pas perdu pour l'autorité à laquelle est confiée la sécurité de la ville de Paris.



(Éroulement d'une maison rue Mogador, au coin de la rue Neuve-Saint-Nicolas.)

des fouilles heureusement commencées, lorsqu'un ouvrier généreux, dont nous avons le regret de ne pouvoir donner le nom, se dévoua à cette tâche périlleuse, et parvint, après vingt minutes d'un travail difficile entrepris sur le faite à peine large de 50 centimètres de cette construction minée, à l'enlèvement d'un cordage qui permit d'abattre ce reste de mur de manière que les travailleurs pussent continuer sans danger les efforts destinés à sauver la vie des habitants enfouis sous les ruines.

Ces travaux, opérés en silence, avec un ordre parfait, produisaient sur les spectateurs amoncelés aux fenêtres des maisons voisines une impression d'autant plus vive que l'état des lieux offrait des contrastes saisissants : la cage de l'escalier et une partie des chambres hautes demeurées suspendues n'avaient pénétré les mystères de la vie intime des malheureux habitants que le désastre ou la mort étaient venus si inopinément saisir; quelques carcasses de meubles demeurées en place étaient vides des bijoux, hardes et autres objets de mé-

nage qu'on retirait à chaque instant plus ou moins mutilés; des ustensiles de cuisine restaient encore accrochés aux murs; une porte se balançait sur ses gonds à moitié descellées; et sur une tablette où il avait été déposé, un livre encore ouvert livrait au vent des feuillets qu'une main studieuse avait peut-être retournés la veille.

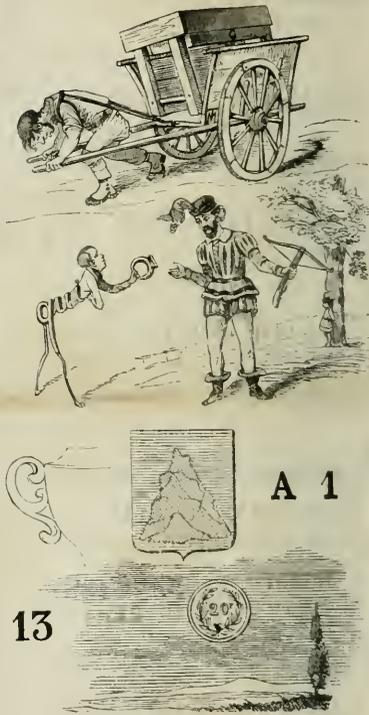
Cependant les travailleurs, qui se relayaient par escouades, parvinrent à retirer, de dessous les décombres, ceux des locataires qui se trouvaient dans la maison lors de l'événement.

La femme d'un cocher nommé Jean a été enlevée ne donnant plus aucun signe de vie.

Un enfant de huit à dix ans, retrouvé dans un état qui laissait peu d'espoir, a succombé à ses blessures.

Une femme, enfouie depuis plus de deux heures, n'a dû son salut qu'à une circonstance toute providentielle : une espèce de voûte, formée sur-sa tête par quelques planches d'une cloison, la préserva du choc des poutres et des moellons, et elle fut enfin exhumée de cette tombe anticipée avec la joie

**Rébus.**



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

On s'abonne chez les Directeurs de postes et des messageries, chez tous les Libraires, et en particulier chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

A LONDRES, chez J. THOMAS, 1, Finch-Lane-Cornhill.  
A SAINT-PETERSBOURG, chez J. ISSAKOFF, libraire-éditeur commissionnaire officiel de toutes les bibliothèques des régiments de la Garde-impériale; Gostinof-Dvor, 22. — F. BELLIZARD et Co, éditeurs de la Revue étrangère, au pont de Police, maison de l'église hollandaise.

A ALGER, chez BASTIDE et chez DEBOS, libraires.  
Chez V. HEBERT, à la NOUVELLE-ORLÉANS (États-Unis).  
A NEW-YORK, au bureau du Courrier des États-Unis, et chez tous les agents de ce journal.

A MADRID, chez CASIMIR MONIER, Casa Fontana de Oro.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LAGRANGE et Co, rue Damiette, 2.